

RAPPORT D'ÉVALUATION – MASTER

Université de Rouen Normandie

Bilan du champ de formations Droit

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base de dossiers déposés le 06/11/2020

Rapport publié le 20/04/2021

Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Serge Rouot, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations Droit et les fiches d'évaluation des formations de deuxième cycle qui le composent.

- Master Droit de l'entreprise
- Master Droit du patrimoine
- Master Droit international
- Master Droit notarial
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Justice, procès et procédures

Présentation

Les établissements de Normandie-Université ont structuré leur offre de formation autour des périmètres thématiques des écoles doctorales normandes. Le champ *Droit* correspond ainsi à l'école doctorale Droit Normandie (ED 98), qui regroupe les cinq unités de recherche du domaine des trois universités normandes (Caen, Le Havre et Rouen) : deux à Caen, deux au Havre, et une à Rouen, le Centre Universitaire Rouennais d'Etudes juridiques (CUREJ).

Le champ *Droit* de l'Université de Rouen Normandie (URN) propose sept mentions de master qui couvrent les principaux domaines du droit : *Droit de l'entreprise* proposant trois parcours : *Droit des Affaires et Fiscalité*, *Droit Douanier des Transports et de la Logistique*, *Droit Social* ; *Droit privé* avec deux parcours dont l'un sur le droit des assurances ; *Droit public* avec trois parcours dont deux intitulés *Services et politiques publics* (en présentiel ou à distance) ; *Droit du patrimoine* avec un seul parcours orienté sur les activités culturelles ; *Droit international* avec deux parcours, dont l'un *Erasmus Mundus* ; *Droit Notarial* ; et *Justice, procès, procédures*.

Tous les masters en Droit sont gérés et accueillis par la Faculté de Droit, Sciences Économiques et de Gestion (FDSEG), dont les enseignants-chercheurs sont membres du CUREJ.

Avis global

Potentiel d'affichage stratégique des formations du champ Droit

L'offre de formation du champ *Droit* de l'URN comprend un ensemble de formations professionnelles couvrant un large éventail de domaines et de métiers du droit. La lisibilité et l'attractivité des formations du champ est globalement satisfaisante. Cette attractivité s'explique notamment par la qualité des équipes pédagogiques, l'articulation formation-recherche et la professionnalisation des formations. L'affichage et l'attractivité des formations pourraient être renforcés en développant leur dimension internationale.

Inscription dans la politique d'établissement

La politique de l'URN comprend les grandes orientations stratégiques suivantes : internationalisation de ses formations et de sa recherche, démarche de responsabilité sociétale, innovation et transformation pédagogique, réussite étudiante et insertion professionnelle. L'offre de formation du champ *Droit* répond en partie à ces objectifs, en proposant une offre de formation attractive. Elle présente des perspectives d'amélioration dans plusieurs directions : l'internationalisation, le pilotage des formations, la réussite étudiante et l'insertion professionnelle.

Tout d'abord, la dimension internationale de l'offre de formation mériterait d'être développée, par exemple en augmentant les échanges avec des universités étrangères pour les étudiants et les enseignants. Également, la mise en place de cours, voire de parcours en langue anglaise, constitueraient des atouts supplémentaires. Le développement d'une offre de formation à distance plus complète pourrait aussi appuyer cette dimension internationale.

Ensuite, le pilotage des formations pourrait être consolidé en renforçant l'articulation entre les deux années de master et entre les différents parcours. Le pilotage des formations pourrait aussi être amélioré par la mise en place de dispositifs d'assurance qualité spécifiques à chaque master, permettant un meilleur suivi de la réussite et de l'insertion professionnelle des étudiants.

Enfin, concernant la réussite étudiante et l'insertion professionnelle toujours, l'accompagnement des étudiants durant les deux années des parcours de masters serait à développer, avec une attention particulière à la première année. La professionnalisation des formations est déjà largement investie, mais elle pourrait encore être élargie par la mise en place de parcours en alternance, dans les masters où cela est pertinent. L'alternance permettrait d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et de consolider le positionnement des formations dans leur environnement socio-économique.

Pertinence et cohérence propres

L'offre de formation du champ *Droit* permet de couvrir un large panel de domaines et de métiers du droit. Les formations proposent des objectifs et des contenus adaptés aux débouchés professionnels visés. L'offre de formation est donc pertinente et cohérente à l'échelle de l'URN. A l'échelle régionale, le champ *Droit* correspond au périmètre de l'école doctorale Droit Normandie (ED 98) regroupant les trois universités de Caen, du Havre, et de Rouen. Compte tenu de la proximité et du potentiel des trois universités, la question de la

coordination de l'offre de formation se pose naturellement. Cette coordination semble fournir une réelle chance de proposer, à l'échelle régionale, une offre complémentaire et lisible pour les étudiants en Droit.

Capacité de coordination et/ou de mutualisation au sein du champ

Au sein du champ, de nouvelles coopérations et/ou mutualisations sont envisageables. La mutualisation serait à développer, notamment au niveau M1 (première année de master), entre les parcours des masters voire entre les différentes mentions des masters. Certaines synergies avec l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) et l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) pourraient être étudiées. Enfin, la coopération et le partage des bonnes pratiques au sein du champ constituent aussi des pistes d'amélioration sur les points faibles identifiés tels que l'internationalisation, la réussite étudiante et l'insertion professionnelle.

Analyse détaillée

Finalité des formations

Les objectifs des formations sont clairement définis et présentés aux étudiants et autres parties prenantes. Les connaissances à acquérir sont définies, affichées et connues des étudiants et autres parties prenantes. Les compétences ne sont pas toujours reliées à des enseignements précis, par exemple les compétences physiques nécessaires pour les concours de la sécurité publique auxquels le master *Justice, procès, procédures* prépare. Les contenus et apprentissages des formations sont cohérents avec les intitulés et compréhensibles par l'ensemble des parties prenantes. Des informations complémentaires sont fournies sur les types d'emplois et les compétences visés par le diplôme.

Les débouchés en matière d'insertion professionnelle sont clairement identifiés et communiqués aux étudiants et autres parties prenantes. Ils sont en adéquation avec les enseignements. L'adéquation la plus forte étant celle du master *Droit notarial* dont la deuxième année est en même temps la première année du Diplôme supérieur du notariat (DSN). Cependant, les débouchés du master *Droit du patrimoine* (fonctions d'encadrement dans les administrations publiques ou les établissements privés) mériteraient d'être précisés. Les poursuites d'études en doctorat sont possibles et affichées, recherchées pour certains masters (spécialement masters *Droit privé, Droit public* et *Droit du patrimoine*).

L'ensemble des formations sont en cohérence avec la fiche nationale du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) de la mention, connue des étudiants et autres parties prenantes.

Les formations du champ *Droit* sont fondées sur des objectifs clairs, assez précisément définis et partagés, en rapport évident avec les emplois auxquels les étudiants sont destinés. Quelques améliorations sont toutefois envisageables. Le master *Droit du patrimoine* pourrait mieux préciser certains débouchés. L'identification des compétences à acquérir serait à approfondir, par exemple dans le cadre du supplément au diplôme.

Positionnement des formations dans l'environnement

Les sept masters du champ *Droit* présentent de façon très variable leur positionnement au sein des institutions d'enseignement supérieur au niveau local, régional, national et surtout international. Ainsi, si la plupart identifient leur positionnement de façon explicite, d'autres fournissent moins d'éléments. Plus précisément, le master *Droit du patrimoine* identifie clairement sa spécificité juridique par rapport à d'autres formations de référence. Ou encore le master *Droit international* indique être plus généraliste que des formations similaires dans des universités voisines. Le master *Justice, procès, procédures* précise également de façon particulièrement claire son positionnement par rapport aux autres formations de même intitulé des deux universités voisines ; il prépare en effet aux métiers de la sécurité quand les deux autres forment au contentieux et aux carrières judiciaires. Enfin, la mention *Droit privé* précise sa spécificité liée à l'alternance. Par contraste, le master *Droit public* n'indique aucune spécialisation le distinguant d'autres mentions similaires.

Relativement aux potentialités de recherche de l'Université de Rouen Normandie, les masters du champ *Droit* s'appuient sur des équipes d'enseignants-chercheurs rattachés au Centre Universitaire Rouennais d'Etudes juridiques (CUREJ). L'attention portée à la recherche est toutefois fonction de la finalité des masters. A cet égard, l'orientation recherche apparaît parfois singulière. Ainsi, le master *Droit de l'entreprise* lui accorde une grande importance, et ce même si la matière pourrait conduire à plus de pratique que de théorie. Les masters *Droit du patrimoine, Droit privé* et *Droit public* réussissent quant à eux à développer une voie de recherche en parallèle d'une voie professionnalisante. En revanche, le master *Droit notarial* fait peu référence à la recherche, certes en raison d'une formation très professionnalisante.

En ce qui concerne les liens avec l'environnement socio-économique, la situation au sein du champ est hétérogène. Les masters *Droit du patrimoine*, *Droit notarial* et *Justice, procès, procédures* développent l'implication des professionnels de leur secteur d'activité de façon conséquente. Les partenariats formalisés ont été développés avec le Centre de Gestion de la Seine-Maritime au sein de la mention *Droit public* et avec la Matmut au sein de la mention *Droit privé*. En revanche, les mentions *Droit de l'entreprise* et *Droit international* ne précisent aucune convention de partenariat ni d'accord-cadre avec le monde professionnel, ce qui peut sembler contradictoire avec leurs objectifs.

De façon générale, le champ *Droit* fait l'impasse sur des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers. En ce sens, les mentions *Droit de l'entreprise*, *Droit du patrimoine*, *Droit notarial* et *Droit privé* ne précisent aucun partenariat. Seule exception, le master *Droit international*, attendu légitimement sur ce point, précise une mobilité obligatoire à l'étranger d'un semestre en deuxième année de master (M2) via le programme Erasmus Mundus.

Si le champ *Droit* exprime un positionnement clair et compréhensible, il apparaît que certaines mentions doivent reformuler leur présentation au regard tant des institutions environnantes que du monde socio-économique. Tout d'abord, la dimension internationale des masters mériterait d'être renforcée par le développement de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieurs étrangers et l'utilisation des dispositifs de mobilités entrantes et sortantes pour les étudiants et enseignants. Ensuite, la formalisation de nouveaux partenariats avec des acteurs du monde socio-économique permettrait aussi de mieux positionner le champ de formations dans son environnement. Enfin, la proximité des Universités de Caen et du Havre invite à une réflexion sur l'offre de formation du champ *Droit* à l'échelle régionale.

Organisation pédagogique des formations

La structure des formations du champ *Droit* apparaît adaptée aux différents projets professionnels. L'organisation pédagogique en quatre semestres est bien lisible, avec une spécialisation progressive dans l'ensemble des formations, essentiellement sous forme de parcours en M2. Les unités d'enseignements et leurs modules sont cohérents avec les objectifs définis, même si leur contenu détaillé mériterait d'être précisé. L'articulation master-doctorat est peu renseignée, mais le rattachement de la majorité des enseignants-chercheurs au même centre de recherche (CUREJ) facilite le lien entre les deux niveaux de formation.

S'agissant de l'adaptation aux différents profils des étudiants, la situation des formations du champ *Droit* est hétérogène. L'alternance est peu investie et n'est proposée que dans deux parcours : le parcours *Droit Social* du master *Droit de l'entreprise* et le parcours *Droit des assurances de dommages et responsabilité* du master *Droit privé*. La formation tout au long de la vie ne renvoie pas à assez d'informations pour permettre une analyse. Pour le distanciel, la première année du master *Droit public* et du master *Justice, procès, procédures* est proposée en formation ouverte à distance ; également, le parcours *Services et politiques publiques* du master *Droit public* affiche en M2 un enseignement à distance, proposé également aux étudiants de l'université de Ouagadougou.

Les formations prévoient des aménagements, qui sont ceux de l'Université, pour les publics étudiants particuliers : étudiants salariés, étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau ; il y a ainsi très peu de documentation et de précision spécifiques au niveau des mentions. Cependant, le master *Droit privé* fait état d'un dispositif spécifique complémentaire : statut de l'étudiant salarié (2013) et procédures de demande de régime spécial d'études ou d'aménagement pour les étudiants dans une situation particulière. Concernant la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES), elles sont renseignées pour deux formations : masters *Droit de l'entreprise* et *Droit notarial*. Pour les masters *Droit privé*, *Droit public* et *Droit du patrimoine*, bien qu'elles ne soient pas évoquées, elles sont mentionnées dans les promotions ou les effectifs (en général deux VAE sur les deux dernières promotions). Il est à noter que le master *Justice, procès, procédures* ne propose pas de démarche de validation des acquis de l'expérience, ce qui est cohérent avec ses objectifs de préparation aux concours et recrutements.

Pour l'ensemble du champ *Droit*, les formations ne sont pas organisées sous forme de référentiel de compétences car la traduction des enseignements en blocs de connaissances et de compétences est actuellement en cours. Les équipes pédagogiques font des propositions en ce sens, auprès de la commission formation et vie universitaire de l'établissement pour une mise en œuvre à la rentrée 2022. Toutefois, depuis 2001, l'université propose un portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) accessible aux étudiants via leur espace numérique de travail, très lisible pour le master *Droit notarial*. La diversification des modalités pédagogiques (approche par projets, jeux sérieux, etc.) est globalement peu précisée.

En raison de leur vocation avant tout professionnalisante, la démarche scientifique dans le champ *Droit* se limite essentiellement à des séminaires ou modules d'initiation à la recherche organisés en seconde année de master, mais aussi à la réalisation d'un mémoire de recherche. Ces deux principales démarches peuvent être complétées par des participations à des journées d'études et à des manifestations scientifiques. Il est à souligner

que l'initiation ou la sensibilisation à la recherche est particulièrement investie dans le parcours *Droit public approfondi* où est proposée une finalité explicitement recherche, considérée comme l'antichambre des études doctorales. Les masters *Droit du patrimoine* et *Droit privé* offrent aussi la possibilité de rédiger un mémoire de recherche.

En matière d'acquisition de compétences transversales utiles à l'insertion professionnelle, l'ensemble des formations du champ *Droit* font une large place à la professionnalisation au travers soit de modules ou de séminaires sur la connaissance de l'entreprise, soit de stages. Certaines de ces démarches sont contextualisées comme en masters *Droit public* ou *Justice, procès, procédures*, où existe une unité de préparation aux concours. En outre, il est précisé que les étudiants bénéficient de l'assistance du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle de l'Université de Rouen Normandie.

La dimension internationale des formations dans le champ *Droit* passe dans leur ensemble, par des enseignements obligatoires en langue étrangère, plus concentrés sur l'apprentissage du vocabulaire juridique en master 2. Au-delà de cet aspect, des disparités sont à signaler. En effet, du fait de leur nature, les masters *Droit public*, *Droit privé* et *Justice, procès, procédures* présentent une ouverture à l'international modeste. A l'inverse, dans le master *Droit international*, l'international est très présent dans l'organisation pédagogique, ce qui constitue un point fort : parcours dédié au programme Erasmus mundus ; cours assurés en langue étrangère au choix ; mobilité internationale obligatoire sur un semestre entier. A l'exception de cette formation, peu d'information est disponible au sujet des mobilités entrante et sortante, si ce n'est pour le master *Droit notarial* qui affiche chaque année un stage de découverte en Chine.

Dans le champ *Droit*, la place du numérique est classiquement limitée à la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) et à l'utilisation de ressources documentaires électroniques, à l'instar de cours et autres exercices en ligne. L'enseignement à distance est proposé par les masters *Droit public*, et *Justice, procès, procédures*. Le master *Justice, procès, procédures* se distingue également, avec une approche numérique de la justice et de la sécurité plus avancée (dématérialisation des procédures, données personnelles et nouvelles technologies, WebTV alimenté par des supports propres au droit).

Pour ce qui est de la sensibilisation à l'intégrité scientifique et à l'éthique, elle est très réduite et rend l'analyse très limitée ; selon les renseignements accessibles, il n'existe pas de dispositif formalisé qui sensibilise les étudiants à ces questions. Certains masters (*Droit de l'entreprise*, *Droit du patrimoine*, *Droit International* et *Droit public*) indiquent une sensibilisation au plagiat et l'utilisation d'un outil numérique anti-plagiat.

Les sept formations du champ *Droit* de l'Université de Rouen Normandie attestent de vrais points forts à l'instar de la bonne lisibilité et de la spécialisation des organisations pédagogiques ainsi que du réel investissement en matière de professionnalisation. Toutefois, pour asseoir davantage encore leur légitimité, il conviendrait d'ouvrir plus les formations à l'alternance et à la mobilité internationale. La mise en place de nouveaux parcours en alternance est une voie à envisager pour compléter l'offre de formation et accroître encore la dimension professionnelle au sein du champ. L'ouverture à l'international des formations mériterait d'être intensifiée, par la mise en place d'enseignements disciplinaires en anglais et le développement de la mobilité internationale des étudiants et des enseignants.

Pilotage de formations

Pour l'ensemble des masters du champ *Droit*, il est apprécié que les équipes pédagogiques soient diversifiées au regard des différents contenus. Il faut ainsi remarquer la présence cohérente des intervenants extérieurs compte tenu des finalités professionnelles. Toutefois, pour le master *Droit du patrimoine*, il est regretté une participation réduite des professionnels assurant environ 10% du volume d'enseignements. Parfois, le déficit ponctuel d'information concernant les professionnels ne permet pas d'évaluer leur adéquation en compétences et en responsabilités (par exemple masters *Droit international*, *Droit notarial* et *Droit public*). D'une manière globale, la mobilisation de l'équipe sur l'approche par les compétences n'est pas renseignée, sans doute parce qu'elle n'est pas encore initiée.

Concernant les modalités de pilotage des formations, si les rôles et responsabilités semblent définis, il faut relever une certaine hétérogénéité au sein du champ. Cette dernière se concrétise au travers de directions partagées : un responsable de mention et un ou des responsables d'année (par exemple master *Droit de l'entreprise*) ; de directions réparties avec un ou deux responsables en première année et idem en seconde (par exemple master *Justice, procès, procédures*) ou de direction unique (master *Droit international*). L'hétérogénéité des modalités de pilotage pourrait résulter de l'indépendance parfois maintenue des anciens diplômés en un an, diplôme d'études approfondies (DEA) et diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), fondus dans ces mentions de master (cursus en deux ans). Des éléments d'appuis, notamment administratifs (secrétariats) apparaissent. Des conseils de perfectionnement existent, sauf pour le master *Droit de l'entreprise* qui a programmé la mise en place d'un conseil de perfectionnement pour le seul parcours *Droit social* à la rentrée 2020-2021. Quant au master *Droit public*, il en compte trois reflétant l'éclatement du pilotage entre la mention et les deux parcours

de deuxième année. Quand elle est précisée (non précisée par exemple pour le master *Droit privé*), la composition indique le souci d'une représentation des différentes parties prenantes, sauf pour le master *Droit international* qui ne comprend pas de représentant des professionnels du secteur, ce qui montre leur faible place dans l'équipe pédagogique. D'une manière générale, les documents utilisés, la formulation des évolutions et le mode de diffusion des décisions prises en conseil de perfectionnement ne sont pas assez exposés.

En matière d'évaluation des connaissances et des compétences, l'ensemble du champ explicite comment ces éléments sont portés à la connaissance des étudiants. Les chartes des examens, disponibles en ligne pour les intéressés, informent quant aux jurys et aux règles d'attribution et de compensation des European Credits Transfer System (ECTS). La question des certifications, de la démarche par les compétences comme de l'engagement étudiant ne sont pas renseignées. Le principe de la seconde chance est mis en œuvre sous la forme de l'organisation d'une seconde session.

Il apparaît que le champ *Droit* de l'Université de Rouen Normandie peut s'appuyer sur une équipe pédagogique diversifiée, connue des parties prenantes et comprenant notamment des intervenants extérieurs en accord avec les finalités. Le recours à des intervenants professionnels pourrait être développé dans certains masters, tels que le master *Droit du patrimoine* ou *Droit international*. Le pilotage du champ *Droit* est dans l'ensemble satisfaisant avec des responsabilités bien définies, des moyens alloués, des organes de concertation et des conseils de perfectionnement pour la plupart des masters. Il faut toutefois constater une certaine hétérogénéité du pilotage, souvent éclaté entre la première et la deuxième année. Une clarification de l'organisation des mentions de master est peut-être nécessaire pour ceux qui comprennent plusieurs parcours de deuxième année, de façon à renforcer l'unité de chaque mention. Enfin, le pilotage de la démarche par compétences est à mettre en œuvre par les équipes pédagogiques.

Dispositifs d'assurance qualité

Pour l'ensemble des formations du champ, les effectifs et les différents régimes d'inscription des étudiants sont clairement identifiés et retracés dans des tableaux. L'Observatoire de la Vie Étudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OVEFIP) de l'Université Rouen Normandie les publie sur le site internet de l'Université avec les données portant sur les effectifs et les résultats, rassemblés dans un document intitulé « OVE » (Observatoire de la Vie Étudiante). En revanche, les flux d'étudiants ne sont pas vraiment analysés, sauf pour le master *Justice, procès, procédures*. Les dispositifs de recrutement des étudiants sont communiqués aux étudiants mais ne sont pas toujours explicitement décrits. Par exemple, le master *Droit de l'entreprise* indique une sélection par une commission « ad hoc » sans plus de détails. Le master *Droit notarial*, est plus précis : examen de tous les dossiers par la commission de recrutement et audition de tous les candidats. De même, la commission de recrutement du master *Justice, procès et procédures*, étudie les dossiers des candidats à partir d'une grille de critères, puis auditionne les candidats retenus. L'attractivité des formations est connue.

La réussite étudiante est mesurée et publiée par les structures universitaires, mais sans distinguer la réussite par parcours. L'analyse des flux d'étudiants sortants non diplômés ou non admis en M2 semble peu développée au regard de l'importance de ces flux dans plusieurs formations.

Sur l'ensemble des formations du champ, le devenir des diplômés est publié avec quelques détails qualitatifs intéressants par l'OVEFIP (taux d'emplois en Contrat à Durée Indéterminée - CDI, taux d'emploi de cadres...). Il ne manque guère que l'adéquation des emplois aux objectifs du diplôme. Pour le suivi des diplômés, le master *Droit international* invoque les difficultés liées à la dissémination géographique de ses diplômés. Certains masters se distinguent par une connaissance plus fine du devenir des diplômés, par exemple : master *Droit notarial* très sélectif et centré sur l'insertion dans la profession de notaire ; master *Droit public* disposant d'une association d'anciens étudiants. A noter que pour les masters *Droit international*, et *Justice, procès, procédures*, il n'est pas possible de disposer de données actualisées sur le devenir des étudiants en raison de leur création récente (2017).

L'autoévaluation par les étudiants demeure limitée avec, quand elle existe, un questionnaire de satisfaction anonyme parfois à la libre initiative des enseignants (par exemple master *Droit public*). Des conseils de perfectionnement sont organisés dans tous les masters, à l'exception du master *Droit de l'entreprise*. Les informations recueillies lors de ces conseils de perfectionnement, et la façon dont elles sont utilisées pour piloter les formations, sont peu renseignées, sauf pour quelques formations ayant joint un compte-rendu (par exemple master *Droit international*).

Si l'Université de Rouen Normandie dispose d'un Observatoire de la Vie étudiante qui publie d'utiles statistiques sur l'origine, la sélection, la réussite et le devenir des étudiants, les dispositifs d'assurance qualité ne sont pas systématiquement mis en place par les masters du champ *Droit*. Ainsi, pour chaque mention de master, des pistes d'amélioration devraient être envisagées, notamment par l'instauration ou le renforcement des instruments de pilotage que sont les conseils de perfectionnement ou les dispositifs d'auto-évaluation. C'est

ensuite par une analyse systématique des données disponibles que plusieurs mentions de masters du champ *Droit* consolideraient leur assurance qualité. Enfin, la précision des données de suivi des étudiants et diplômés pourrait être renforcée, en recueillant des informations par parcours.

Résultats constatés dans les formations

L'attractivité des formations du champ *Droit*, appréciée par le nombre de candidatures rapporté aux effectifs, semble satisfaisante. En cela, les masters *Droit notarial* et *Justice, procès, procédures* offrent le plus de pression à l'entrée avec des taux de sélection respectifs de 17% et un tiers. Il est délicat d'avoir un regard global sur les effectifs, car ils connaissent des situations assez variées avec des hausses (master *Justice, procès, procédures*), des érosions (master *Droit public*), des baisses significatives (master *Droit de l'entreprise*) voire des effectifs si réduits qu'ils questionnent le devenir de la formation (master *Droit du patrimoine*). Les taux de réussite restent modestes, notamment en M1, comme l'indiquent les données des masters *Droit international* et *Droit public* (50% à 60% de réussite en M1, 65% à 75% en M2). Ces résultats laissent à penser que les masters sont encore insuffisamment conçus comme des parcours sur deux ans, avec une sélection à l'entrée et des taux d'échec faibles ensuite.

L'insertion professionnelle est parfois difficile à évaluer, compte tenu du faible nombre de répondants. Cette insertion semble toutefois modérée, entre 50% et 60% à 18 mois selon les masters. L'analyse ne semble pas pleinement explorée. Il est ainsi regretté que les masters *Justice, procès, procédures* ou *Droit privé* n'indiquent pas les réussites des diplômés aux différents concours et examens professionnels afférents.

Les taux de poursuite d'études sont élevés, variant entre 40% et 60% selon les masters et les années. Certaines poursuites d'études s'expliquent pour la préparation de concours ou dans le cas du master *Droit notarial*, la poursuite vers le Diplôme Supérieur de Notariat. En revanche, les poursuites d'études importantes notamment dans le master *Droit de l'entreprise*, méritent une attention particulière. Les poursuites en doctorat sont faibles avec des situations isolées.

Les formations du champ *Droit* de l'URN présentent une attractivité globalement satisfaisante. En revanche, les résultats sur les autres critères, tels que les taux de réussite, l'insertion professionnelle et les poursuites d'études, semblent moins favorables. Deux points sont à souligner : une certaine hétérogénéité entre les formations ; un déficit informationnel et analytique ne permettant pas une connaissance fine de la situation, notamment sur le type de postes occupés, et la réussite aux concours. Il serait utile de consolider les dispositifs de suivi du devenir des étudiants, par le biais de dispositifs spécifiques à chaque mention, comme la mise en place d'associations d'anciens élèves par exemple. Un accompagnement particulier des étudiants en M1 serait souhaitable, afin d'augmenter les taux de réussite. Le développement de l'alternance et de la dimension internationale constituent des pistes déjà évoquées, susceptibles de renforcer l'insertion professionnelle des étudiants et de limiter les poursuites d'études, non justifiées par des préparations de concours.

Conclusion

Principaux points forts

- Offre de formation variée et lisible.
- Équipes pédagogiques diversifiées et adaptées aux contenus.
- Attractivité globalement favorable.

Principaux points faibles

- Faibles taux de réussite dans certains masters.
- Dimension internationale peu développée.
- Parcours en alternance peu développés.
- Dispositifs spécifiques d'assurance qualité limités

Recommandations

Le champ *Droit* de l'URN propose une offre de formation variée et lisible couvrant les différents domaines et métiers du droit. Les équipes pédagogiques sont diversifiées et l'articulation enseignement-recherche est

renforcée par le rattachement des enseignants-chercheurs intervenant dans les masters au Centre Universitaire Rouennais d'Etudes Juridiques (CUREJ). L'attractivité des formations est globalement bonne.

L'analyse du champ de formations laisse également apparaître des voies d'amélioration. Premièrement, une attention particulière est à porter à la réussite des étudiants, en les accompagnant sur les deux années des parcours de masters, et notamment durant la première année. Deuxièmement, la dimension internationale mérite d'être renforcée, dans la mesure où seul le master *Droit international* explore réellement cette dimension. Les dispositifs de mobilités entrante et sortante à destination des étudiants et des enseignants peuvent être davantage utilisés. De nouveaux partenariats étrangers sont à explorer, en complément des dispositifs existants de type Erasmus. L'internationalisation des formations peut aussi passer par la mise en place de cours de spécialité en anglais. Troisièmement, la mise en place de parcours en alternance dans les masters où cela est pertinent, est une piste à explorer pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et renforcer le positionnement des formations dans leur environnement socio-économique. Quatrièmement, le pilotage des formations peut être consolidé grâce à des dispositifs d'assurance qualité spécifiques à chaque master, pour assurer un meilleur suivi de la réussite et de l'insertion professionnelle des étudiants.

Points d'attention

Au sein du champ de formation, le master *Droit du Patrimoine* se caractérise par la faiblesse de ses effectifs, proches de dix étudiants pour chaque année de master, et par des difficultés d'insertion professionnelle de ses diplômés. Ces éléments conduisent à s'interroger sur la redéfinition des objectifs de la formation en termes de débouchés professionnels et de formalisation de partenariats. La clarification de ces objectifs et le renforcement de la communication pourraient améliorer l'attractivité de la formation et l'insertion professionnelle de ses diplômés.

La faiblesse du taux de réussite en master 1 constitue un autre point d'attention, qui concerne plusieurs mentions de master : *Droit international* ; *Droit privé* ; *Justice, procès, procédures*. La mise en place de cours de remise à niveau et un accompagnement spécifique des étudiants est à envisager durant cette première année. En termes d'organisation, il est souhaitable de renforcer l'articulation et la coordination entre les années et parcours de master, dont le pilotage apparaît parfois éclaté.

Fiches d'évaluation des formations

MASTER DROIT DE L'ENTREPRISE

Établissement

Université de Rouen Normandie

Présentation de la formation

Le master *Droit de l'entreprise* (DE) de l'Université Rouen Normandie est une formation en deux ans, ayant pour objectif de former aux métiers de juriste d'entreprise, avocat, commissionnaire, transitaire. En seconde année, la formation propose trois parcours : un parcours *Droit social* en alternance (Dr soc.), un parcours *Droit douanier, des transports et de la logistique* (DDTL) et un parcours *Droit des affaires et des fiscalités* (DAF) ouverts en formation initiale ou formation continue. La formation est effectuée en régime présentiel mais pas en enseignement à distance (EAD). Les enseignements sont dispensés dans les locaux de la Faculté de Droit, Sciences économiques et Gestion de Rouen.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs en matière de connaissances et compétences ainsi que les débouchés de la formation (en majorité des professions juridiques et judiciaires relevant du droit privé : avocat, juriste en entreprise, fiscaliste, directeur de ressources humaines, commissionnaire, transitaires, chargé de recrutement, inspecteur du travail) sont parfaitement définis et en cohérence avec le répertoire national de certification professionnelle (RNCP). Ils sont portés à la connaissance des étudiants et des parties prenantes sur le site internet de la faculté, à l'occasion de forum ou de journées d'information et plus généralement par la communication menée autour de la formation. Ces objectifs sont cohérents au regard de l'intitulé de la formation. Un supplément au diplôme reprend les compétences et débouchés visés par le diplôme.

Positionnement dans l'environnement

Il existe de nombreux masters Droit de l'entreprise (DE) au niveau national, mais le positionnement du master DE de l'Université de Rouen Normandie est original au niveau de ses spécialisations. Au niveau régional, il se distingue des masters DE proposés par les universités du Havre et de Caen au regard de la spécificité des parcours proposés. La formation ne dispose pas de partenariat académique.

Le master DE est adossé à trois équipes de recherche du Centre Universitaire Rouennais d'études juridiques (CUREJ). Les enseignements sont principalement menés par des enseignants-chercheurs. En raison du caractère professionnalisant du master, la formation pour la recherche se manifeste par la rédaction d'un mémoire dans le parcours DDTL et 8heures d'enseignement d'initiation à la recherche dans les parcours DAF et Dr. soc. Par ailleurs, les étudiants de master 2 DAF sont associés tous les ans à l'organisation d'un colloque. Ce fût également le cas en 2019 pour les étudiants de master 2 Dr. soc.

En master 2, les professionnels (avocats, directeur de la CPAM, psychologue du travail, dirigeants de sociétés, inspecteur des douanes) interviennent largement dans les enseignements. En master 2 parcours DAF, un principe de parrainage a été mis en place pour renforcer la bonne articulation de la formation avec les débouchés identifiés.

Il n'existe pas de convention de partenariat, ni d'accord-cadre formalisé avec des structures représentant un secteur d'activité mais il existe des liens privilégiés entre le parcours DDLT et l'institut du droit international des transports.

Il n'existe pas de dispositif spécifique à la mention favorisant la mobilité sortante des étudiants ou des enseignants. La formation peut recevoir des étudiants étrangers. La formation n'est pas délocalisée.

Organisation pédagogique de la formation

L'organisation de la formation est bien lisible, avec une spécialisation progressive qui se concrétise par un tronc commun en master 1 et trois parcours en master 2. Les unités d'enseignements et leurs modules sont cohérents avec les objectifs définis. L'unité d'enseignement (UE) 1 du semestre 3 est logiquement mutualisée entre le parcours Dr. soc. et le parcours DAF. Il n'existe aucun cours mutualisé avec le parcours DDTL, ce qui est aussi logique au vu de sa spécificité.

L'université prévoit des aménagements pour les étudiants ayant des contraintes particulières, mais il n'est pas prévu de dispositif particulier au sein de la formation. Le dossier mentionne que la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES) est proposée, 2 VAE ont été réalisées pour l'année universitaire 2018-2019. Le master est uniquement organisé en présentiel, bien que la poursuite des enseignements à distance ait été rendue possible lors de la fermeture des universités en période de Covid. Le parcours Dr. soc. est suivi en alternance. Une réflexion est menée sur l'ouverture du parcours DDTL en alternance.

La formation n'est pas organisée sous forme de référentiel de compétences. Les équipes pédagogiques font des propositions en ce sens auprès de la commission formation et vie universitaire de l'établissement pour une mise en œuvre à la rentrée 2022. La formation dispensée en première année est académique et très classique. Dans le parcours Dr. soc. des initiatives pédagogiques ont été formalisées afin d'encourager les étudiants à développer des compétences transversales (travail de groupe, études de cas, apprentissage par projets). Des séminaires de connaissance de l'entreprise et d'insertion professionnelle sont organisés en master 2. Ce module favorise l'insertion professionnelle des étudiants. Outre l'alternance dans le parcours Dr. soc., des stages sont obligatoires pendant trois mois dans le parcours DAF et 15 semaines dans le parcours DDTL. La mention est organisée autour de la formation de futurs praticiens du droit. Le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle de l'Université assiste les étudiants pour la recherche de stages.

La formation ne poursuit pas l'objectif de préparer les étudiants au doctorat. Toutefois, un séminaire d'initiation à la recherche est organisé dans les parcours de master 2. Les enseignants-chercheurs invitent parfois les étudiants disposant d'aptitudes à poursuivre en thèse de doctorat.

Les étudiants suivent des enseignements en langue étrangère. En première année de master, les étudiants suivent un cours magistral obligatoire « droit en langue étrangère » (18h sur l'année) assuré par un enseignant juriste qui intervient dans le cadre d'une mobilité internationale entrante. Les étudiants de master 2 disposent également de modules de cours de langue en anglais. Les étudiants ont la faculté de suivre un stage à l'étranger. Cependant, la formation en alternance du master 2 dr. soc. ne permet pas une mobilité sortante. Il n'existe pas d'accord de partenariat avec une université étrangère. Le parcours DDTL, pourtant centré sur des problématiques mondialisées n'est pas spécialement ouvert sur une approche internationale.

La place du numérique est classiquement limitée à la mise à disposition d'un environnement numérique de travail et à l'utilisation de ressources documentaires électroniques. Les étudiants de master 2 sont formés à la maîtrise des bases de données juridiques. Dans le parcours DDTL, ils suivent également un séminaire informatique dédié à l'ensemble des bases de données spécifiques au droit des transports.

En dehors du cours d'initiation à la recherche dans chaque parcours de deuxième année, il n'existe pas de dispositif formalisé qui sensibilise les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique. Au sein de l'université, il existe un outil automatisé de détection du plagiat via la plateforme pédagogique.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique, clairement présentée et portée à la connaissance des étudiants, est diversifiée et de grande qualité. La part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs est équilibrée et en accord avec la finalité professionnelle de la formation. Le pilotage repose sur un responsable de mention, un responsable pédagogique de la première année de master et des responsables de parcours en master 2. Les masters 2 sont dotés d'un secrétariat. Les modalités de réunion entre les membres des équipes pédagogiques et les codirecteurs de parcours ne sont pas documentées. De façon générale, le pilotage est spécifique à chaque parcours, faute de réunions sur l'ensemble de la mention. Aucun conseil de perfectionnement n'est pour l'instant mis en place.

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sont annoncées aux étudiants lors de la réunion d'information de rentrée. Ces informations figurent également dans leur espace numérique de travail. L'Université dispose d'un portefeuille d'expérience et de compétences, mais son utilisation par le master n'est pas documentée.

Dispositif d'assurance qualité

Les données relatives aux effectifs, à la réussite étudiante et au devenir des diplômés sont connues, documentées et centralisées au niveau de l'université par l'observatoire de la vie étudiante, des formations et de l'insertion professionnelle et sont publiées sur le site internet de l'université.

La formation est attractive, avec plus de 500 candidats pour un effectif variant entre 50 et 70 étudiants en M1. Une double sélection a lieu en master, à l'entrée du master 1 et au niveau du master 2 en fonction de leur niveau académique, de leur projet professionnel et de leur motivation. Les modalités de sélection en master figurent sur le site de l'université. Les dossiers d'admission en master sont étudiés par une « commission ad hoc » dont les membres ne sont pas renseignés. Les décisions d'admission sont rendues publiques.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement formalisé. Dans le parcours Dr. soc., il doit être mis en place pour la rentrée 2020-2021.

Il n'existe pas de dispositif d'évaluation interne propre à la formation. Les auto-évaluations informelles sont réalisées en master 2 DAF et DDTL. Un dispositif d'auto-évaluation existe en master 2 Dr. soc. mais il n'est pas documenté.

Résultats constatés

Les effectifs pour l'année 2018-2019 (47 étudiants inscrits en master 1 et 46 inscrits en master 2) sont en forte diminution au regard des années précédentes. Ils témoignent du passage à un cursus sélectif en master. Le taux de réussite en master 1 est de 65% en recul par rapport à la période 2012-2016 et de 91% en master 2. Le taux d'insertion professionnelles à 18 mois est très bon à 85%. Toutefois il n'est pas indiqué si l'emploi correspond aux débouchés attendus par la formation. Le nombre d'étudiants poursuivant leurs études est élevé (20 au minimum), mais les poursuites en doctorat demeurent faibles (1 seul étudiant de la promotion 2016-2017). Les données ne détaillent pas les taux de réussite et les taux d'insertion professionnelle par parcours.

Conclusion

Principaux points forts :

- Formation originale et solide permettant une bonne insertion professionnelle
- Parcours droit social en alternance

Principaux points faibles :

- Pilotage morcelé entre chaque année et chaque parcours avec notamment une absence de conseil de perfectionnement
- Absence de partenariats internationaux, y compris pour le parcours *Droit douanier, des transports et de la logistique*
- Absence de partenariats formalisés avec des acteurs socio-économiques

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit de l'entreprise* de l'Université Rouen Normandie propose un positionnement original et diversifié, permettant une bonne insertion professionnelle à ses étudiants. Pour autant, la formation pourrait être renforcée sur plusieurs points. Sur le modèle du parcours *Droit social* qui constitue un modèle de réussite, le parcours DDTL pourrait gagner en attractivité en étant proposé en alternance. Une réflexion sur l'articulation de la mention pourrait être bienvenue. Un effort pourrait être fait sur l'ouverture à l'international, notamment dans le parcours DDTL dont la spécialisation sont les droits douanier, du transport et de la logistique. La mise en place de conseils de perfectionnement, et le renforcement des dispositifs de suivi des diplômés, permettraient un meilleur pilotage de la formation.

MASTER DROIT DU PATRIMOINE

Établissement

Université de Rouen Normandie

Présentation de la formation

Le master *Droit du patrimoine*, parcours *Droit du patrimoine et des activités culturelles* (DPAC), est une formation pluridisciplinaire de la Faculté de droit en deux ans. Il a pour objectif de former des juristes spécialisés dans l'ensemble des domaines du patrimoine et des activités culturelles. Le master est ouvert en formation initiale classique en régime présentiel. Il n'est pas ouvert à l'enseignement à distance (EAD). Les enseignements sont dispensés dans les locaux de la Faculté de Droit, Sciences économiques et Gestion de Rouen.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs en matière de connaissances sont définis et portés à la connaissance des étudiants par le biais du site internet de la formation. Les débouchés (fonctions d'encadrement dans les administrations publiques ou les établissements privés) sont indiqués mais mériteraient d'être précisés. Les enseignements ne sont pas déclinés en compétences. Le diplôme n'est pas accompagné d'un supplément précisant les connaissances et compétences acquises par les étudiants.

La vocation doctorale de la formation implique que les étudiants soient informés de la possibilité de poursuivre leurs études à la suite de l'obtention du master. La formation est en cohérence avec la fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

Positionnement dans l'environnement

Il n'existe que trois master DPAC en France. Du point de vue de l'établissement, le master offre une double formation axée sur le droit du patrimoine culturel et naturel et sur le droit des activités culturelles. Au sein de l'Université, le master DPAC se rapproche du master *Histoire spécialité Valorisation du patrimoine naturel et culturel* de l'UFR lettres, sciences humaines. Ces deux masters se distinguent quant au contenu de la formation puisque les enseignements du master DPAC sont avant tout juridiques. En outre, la vocation du master DPAC n'est pas exclusivement professionnalisante puisqu'elle permet le développement de recherches fondamentales et offre la faculté aux étudiants de poursuivre en doctorat. La formation ne comporte pas de partenariats académiques. Les partenariats avec des institutions ayant accueilli d'anciens étudiants (musée d'Orsay, Centre Pompidou, musée du quai Branly, Actes Sud) restent informels.

Le master DPAC est adossé principalement à l'axe Droit et patrimoine du centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ), mais la synergie entre la formation et les activités de recherche se limite classiquement aux enseignements dispensés par les enseignants chercheurs.

Des professionnels (juriste, avocat, directeur des archives départementales, conservateur des bibliothèques) interviennent dans les enseignements du master mais leurs interventions restent marginales au regard du volume horaire de la formation. Il n'existe pas d'accords-cadres avec les branches professionnelles ou des structures représentant le secteur d'activité.

Hormis les échanges Erasmus, il n'existe pas de dispositifs spécifiques à la mention favorisant la mobilité sortante des étudiants. Il n'y a pas d'accord de coopération ou de partenariats conclus avec une institution étrangère.

Organisation pédagogique de la formation

L'organisation de la formation est bien lisible avec une articulation tubulaire cohérente entre la première et la seconde année.

La formation n'est pas ouverte en alternance, elle ne prévoit pas de dispositif d'enseignement à distance. La formation est présentée comme n'étant pas ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE), ce qui est en contradiction avec l'existence de deux VAE pour l'année 2018-2019. Les modalités d'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières ne sont pas spécifiques à la mention, ni précisées. L'Université prévoit des aménagements portés à la connaissance des étudiants.

La formation n'est pas organisée sous forme de référentiel de compétences. La traduction des enseignements en compétence est actuellement en cours. Depuis 2001, l'université propose un portefeuille d'expériences et

de compétences (PEC) accessible aux étudiants via leur espace numérique de travail. Les champs disciplinaires de la formation sont diversifiés mais l'interdisciplinarité est peu présente dans le parcours autrement que par les enseignements. Les modalités de sa matérialisation dans certains dossiers ou projets ne sont pas précisées.

Les étudiants sont initiés à la recherche et à l'insertion professionnelle au travers d'un cycle de conférences en première année et deuxième année de master. En deuxième année de master, les étudiants réalisent un stage d'un mois ou de trois mois selon l'option choisie. Dans le premier cas, ils rédigent en plus du stage un mémoire de recherche. La formation prépare à la poursuite en doctorat, mais, hormis le séminaire d'initiation à la recherche en seconde année dont le volume horaire n'est pas renseigné, cette préparation n'est pas détaillée, de même que les interactions avec le CUREJ.

Les étudiants suivent des enseignements en langue étrangère obligatoires en première année de master, facultatifs en deuxième année. La formation ne favorise pas la mobilité entrante et sortante des étudiants en dehors des modalités générales de l'université.

La formation ne dispose pas de dispositifs pédagogiques interactifs qui font appel à des outils numériques. Les étudiants disposent d'un espace numérique de travail sur le site de l'université mais son utilisation dans le cadre de la formation n'est pas détaillée.

Les enseignants disposent d'un logiciel de détection du plagiat. Toutefois, il n'existe pas de dispositif formalisé spécifique qui sensibiliserait les étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique en dehors du séminaire d'initiation à la recherche. La question du plagiat est abordée de façon informelle dans le cadre de la réunion d'information générale de rentrée et des enseignements relatifs à la rédaction des mémoires et rapports de stage.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est présentée. Elle est portée à la connaissance des étudiants via un affichage dans les couloirs des facultés. Elle peut être communiquée sur demande aux étudiants. La part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs est relativement faible compte tenu du volume horaire de la formation (moins de 10%). Le pilotage repose sur un responsable de mention également responsable pédagogique de la première année et une responsable pédagogique de la seconde année. Il n'existe pas de dispositif formalisé d'échanges de l'équipe pédagogique sur la formation. Un conseil de perfectionnement, auquel les étudiants sont associés, se réunit annuellement et analyse de manière approfondie le fonctionnement et les perspectives d'amélioration de la mention.

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences propres à la formation ne sont pas documentées. La charte des examens et des modalités de contrôle de connaissance de l'établissement est accessible sur le site internet de l'université.

Dispositif d'assurance qualité

Les données relatives aux effectifs, à la réussite des étudiants et au devenir des diplômés, sont connues, documentées et centralisées au niveau de l'université par l'observatoire de la vie étudiante, des formations et de l'insertion professionnelle et sont publiées sur le site internet de l'Université. Les modalités de sélection des étudiants en master ne sont pas documentées. Pour l'année 2019-2020, le taux de sélection est de l'ordre de 50%. Les passerelles entrantes et sortantes ne sont pas clairement identifiées.

L'évaluation des enseignements a lieu annuellement par les étudiants qui sont invités à remplir un questionnaire d'évaluation. Les remarques et critiques des étudiants sont repercutées et exploitées au sein du conseil de perfectionnement.

Résultats constatés

Les effectifs sont stables 9 étudiants inscrits en première année en 2017-2018 et 2018-2019. Les effectifs de deuxième année sont de 7 étudiants en 2017-2018 et 12 en 2018-2019. Cette progression est à relativiser dans la mesure où les chiffres sont en dessous des années 2014 à 2016 (entre 9 et 15). Les faibles effectifs interrogent sur l'attractivité de la formation, bien que le domaine n'offre sans doute pas de perspectives professionnelles importantes en volume. Le taux de réussite est proche de 90%. Par ailleurs, les enquêtes à 18 mois font apparaître que plus de la moitié des diplômés de la formation poursuivent des études hors doctorat, ce qui laisse penser que la formation offre peu de perspectives quant à l'insertion professionnelle des diplômés. La poursuite d'études en doctorat concernait au moins un diplômé chaque année jusqu'en 2015-2016.

Conclusion

Principal point fort :

- Caractère original et interdisciplinaire de cette formation juridique.

Principaux points faibles :

- Ambiguïté du positionnement ;
- Effectifs et insertion professionnelle réduits ;
- Absence de partenariats formalisés avec les acteurs socio-économiques du secteur ;
- Articulation avec la recherche faiblement formalisée pour une mention ambitionnant entre autres de former des docteurs.

Analyse des perspectives et recommandations :

La communication autour du master *Droit du patrimoine* doit faire l'objet d'une réflexion. Les passerelles entrantes et sortantes ne sont pas définies. Les modalités de poursuites d'études, spécialement en doctorat, et les perspectives d'insertion professionnelle ne sont pas clairement identifiées. La formation semble peu attractive en dépit d'un contexte favorable, puisque seuls trois masters DPAC existent sur le territoire national. C'est peut-être lié à un domaine très intéressant mais offrant des débouchés professionnels relativement limités. Une réflexion sur l'insertion professionnelle et son suivi est nécessaire pour renforcer l'attractivité de la mention. Cela passerait notamment par des partenariats plus formalisés avec les acteurs socio-économiques du domaine de la culture et du patrimoine, en particulier les institutions susceptibles d'accueillir les étudiants de deuxième année en stage.

MASTER DROIT INTERNATIONAL

Établissement

Université de Rouen Normandie

Présentation de la formation

Le master *Droit international* prépare à une pratique professionnelle européenne et internationale du droit. A l'issue, les étudiants peuvent faire carrière dans la fonction publique européenne et internationale, au sein d'organisations internationales, de cabinets d'avocats internationaux ou en tant que juristes d'entreprise, voire intégrer la fonction publique de leur pays d'origine. Le master 2 propose deux parcours : l'un *Droit international et européen* pour les étudiants nationaux ; l'autre *Erasmus Mundus* pour les étudiants étrangers relevant de ce programme. Le master se déroule à Rouen en présentiel, sauf le premier semestre du master 2 qui se fait à l'étranger dans une université partenaire.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation, à vocation généraliste, consistent à préparer les étudiants à la pratique professionnelle internationale et européenne du droit. Elle a également pour ambition de faire cohabiter deux types de publics : des étudiants ayant effectué leur scolarité antérieure dans les universités françaises et ceux venant de l'étranger. Sur ces points, le contenu de la formation répond à ces objectifs. Il est clairement adapté aux différents publics avec l'existence de cours spécifiques proposés aux étudiants étrangers dont des cours de langue française dès le master 1 et, pour l'ensemble des étudiants, avec l'apprentissage d'une langue choisie en master 1 et l'approfondissement en master 2 (M2) de l'apprentissage plus spécifique du vocabulaire et de notions juridiques.

La diffusion de toutes les informations utiles aux étudiants souhaitant accéder au master (plaquettes diffusées par le site internet, salons, forums, rencontre avec les étudiants) et celles nécessaires aux étudiants en cours de diplomation (règlement des examens, présentation des débouchés, questionnaire d'évaluation) est réalisée via l'ensemble des outils traditionnels de l'Université. A noter la volonté de restaurer le supplément au diplôme pour 2021. Les débouchés sont aussi indiqués sur le site de l'Université via un lien dédié.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit international* est bien positionné au sein des sept mentions en droit de l'URN sans doublon ni redondance. Il n'est pas en concurrence avec d'autres formations sur le territoire régional car son approche est plus généraliste que les autres masters présents dans les deux autres universités normandes. Le parcours *Erasmus Mundus* et la convention de consortium liant l'URN aux universités partenaires (Hanovre en Allemagne, Lisbonne au Portugal, Mykolas Romeris de Vilnius en Lituanie et Fribourg en Suisse) permettent de rendre visible ce master dans l'environnement international.

La formation est adossée au Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques (CUREJ) auquel sont affiliés la grande majorité des enseignants-chercheurs. Les étudiants participent régulièrement aux différentes rencontres scientifiques, colloques, conférences. La formation ne fait pas état de relations particulières avec le monde professionnel.

La mobilité à l'étranger (30 crédits en M2) est obligatoire pour tous les étudiants des deux parcours. L'existence du programme Erasmus Mundus avec un parcours dédié de M2 témoigne d'un lien fort avec les établissements d'enseignement supérieurs étrangers. Les personnels, via des bourses Erasmus+, peuvent réaliser des mobilités d'enseignement et de formation en Europe.

Organisation pédagogique de la formation

Après un tronc commun en première année, le master *Droit international* propose deux parcours au contenu identique, à l'exception de l'intitulé de l'unité d'enseignement (UE) 2 : *Semestre à l'étranger* pour le programme *Erasmus Mundus* ouvert exclusivement aux étudiants étrangers ; *Culture générale et juridique* pour le parcours *Droit international et européen*. Les contenus du semestre réalisé dans les universités partenaires à l'étranger n'est pas précisé. Les étudiants venant de l'étranger suivent des cours spécifiques (introduction au droit européen, droit public et droit privé; langue française), ce qui leur permet ensuite de suivre les cours

mutualisés avec différents masters. Tous les étudiants du M2 effectuent un stage de cinq semaines minimum et doivent soutenir un mémoire. La spécialisation se fait donc dans l'apprentissage de connaissances déjà acquises tout au long du cursus, mais abordées dans une autre langue et de façon nouvelle, et d'une professionnalisation accrue. La formation prévoit des aménagements pour les publics étudiants particuliers : étudiants salariés, étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau. La formation n'est pas ouverte à l'apprentissage ni proposée aux dispositifs Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et Validation des études supérieures (VES).

L'approche compétences n'a pas encore été mise en œuvre, mais les équipes pédagogiques font des propositions pour une mise en application à la rentrée 2022.

La place de la recherche est surtout développée en master 2 avec des cours de méthodologie de la recherche, la rédaction d'un mémoire accompagné d'une soutenance, le rapport de stage et la participation des étudiants à des manifestations scientifiques.

La formation laisse une large place à la professionnalisation des étudiants. Elle est accentuée au semestre 1 du M1 avec une UE dédiée à la connaissance de l'entreprise et à l'insertion professionnelle. Cet enseignement permet à l'étudiant d'identifier à travers son parcours ses atouts, ses compétences, ses qualités, ses contraintes ; de préparer ses arguments ; de s'informer sur les métiers, les formations, le marché de l'emploi, les entreprises ; de construire le *curriculum vitae* et la lettre de motivation ; de diffuser son profil ; de développer son réseau ; de se préparer aux différents entretiens de motivation et aux différentes situations de rencontres professionnelles. En M2, la professionnalisation est accentuée avec un stage de 5 semaines au minimum et une unité d'enseignement au semestre 4 à nouveau consacrée à l'insertion professionnelle. Sur les deux semestres, ces enseignements sont assurés par des professionnels. Concernant les stages, les étudiants sont aidés par le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle de l'Université.

L'international est très présent dans l'organisation pédagogique, ce qui constitue un point fort : parcours dédié au programme *Erasmus mundus* ; cours assurés en langue étrangère au choix ; mobilité internationale obligatoire sur un semestre entier.

La formation ne prévoit pas d'enseignements spécifiques liés à l'apprentissage des outils numériques, de l'intégrité scientifique ou de l'éthique. Des dispositifs anti-plagiats existent au sein de l'université.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique (30 personnes pour l'ensemble du master) est pluridisciplinaire, principalement composée d'enseignants-chercheurs français de droit privé, droit public et histoire du droit [17 professeurs (PR) ou maîtres de conférences (MCF)] auxquels sont associés des professeurs invités étrangers (3) et des professionnels peu représentés (2) ; s'ajoutent 1 PRAG (professeurs agrégés) en anglais, 4 enseignants de langues et 3 autres enseignants dont la qualité n'est pas précisée. La direction du master est assurée par un MCF de droit public assisté d'une responsable administrative du service des relations internationales qui gère la scolarité. Ensemble, elles assurent la gestion quotidienne du master (interface des étudiants, suivi des étudiants étrangers ; communication du master) accompagnées ponctuellement (jury, sélection des candidats) par les commissions pédagogiques.

Un conseil de perfectionnement est organisé annuellement. Il est précédé d'un questionnaire proposé aux étudiants et à l'équipe pédagogique de la mention. La composition de ce conseil ne prévoit pas de professionnels du secteur.

La liste des titulaires des cours, le contenu des cours, les modalités de contrôle des connaissances sont connus des étudiants à travers les plaquettes de communication du master et les sites internet de la formation et de l'Université qui renseignent sur la charte des examens et des modalités de contrôle des connaissances ainsi que sur les dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant. Le principe de seconde chance est mis en œuvre sous forme d'une seconde session d'examens.

Dispositif d'assurance qualité

Pour l'analyse des différents régimes d'inscription des étudiants, leur réussite et le devenir des diplômés, la formation s'appuie sur les enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OVEFIP) de l'Université Rouen Normandie. L'OVEFIP met à disposition de la communauté universitaire, sur le site internet de l'université, des données complètes sur les effectifs et les résultats dans un document intitulé « OVE » publié à l'issue de l'année universitaire considérée. Il publie également chaque année une plaquette complète sur les effectifs consolidés de l'année en cours au 15 janvier.

A cela, s'ajoutent des initiatives de l'équipe pédagogique : formulaires de suivi remis à l'occasion de la cérémonie annuelle de remise de diplômes ; cependant, ce suivi est difficile du fait de la dispersion géographique des étudiants. Pour y pallier, il est proposé de créer une association d'anciens étudiants.

Il n'existe pas, à proprement parler, de dispositif d'autoévaluation interne organisé par l'établissement mais le processus d'auto-amélioration est fondé sur les retours des étudiants et enseignants, et également sur les travaux du conseil de perfectionnement. Il se fait aussi à travers les tentatives de réponse aux difficultés rencontrées.

Résultats constatés

Cette mention *Droit international* n'a été habilitée qu'en 2017; auparavant, les parcours liés au droit international étaient inclus dans la mention « Droit et transversalité des pratiques juridiques ». Les enquêtes de l'OVEFIP s'arrêtant au suivi des promotions de l'année universitaire 2016-2017, le suivi de l'insertion professionnelle depuis 2017-2018 n'est donc ni accessible, ni évoqué dans le dossier. Seules les données sur les candidatures sont accessibles pour 2019-2020.

Concernant les effectifs sur les années 2017-2018 et 2018-2019, globalement le master *Droit international* affiche des effectifs variant entre 31 et 40 étudiants en M1 (plus de 75% étudiants étrangers) et entre 8 et 17 en M2 (sur les 2 parcours) ; les effectifs du second parcours sont très limités : 4 inscrits. Moins d'un étudiant sur 2 obtient un avis favorable à l'entrée du M1 (43% en 2017-2018, 49% en 2018-2019, 43% en 2019-2020). Malgré cette sélectivité, les taux de réussite sont relativement faibles en M1 (50% d'admis en 2017-2018 et 58% d'admis en 2018-2019) et en M2 (75% d'admis en 2017-2018 et 65% d'admis en 2018-2019). Le conseil de perfectionnement souligne notamment la faiblesse du niveau des étudiants.

Conclusion

Principaux points forts :

- Forte dimension internationale de la formation, en particulier un semestre en mobilité obligatoire ;
- Nombreux cours dispensés en langues étrangères au choix, en anglais, allemand ou espagnol ;
- Suivi personnalisé des étudiants en raison des faibles effectifs.

Principaux points faibles :

- Faibles liens avec le monde socio-économique ;
- Faibles effectifs du parcours *Erasmus Mundus* ;
- Attractivité de la formation et taux de réussite faibles

Analyse des perspectives et recommandations :

La mention *Droit international* existe sous ce format depuis 2017. Son attractivité est plutôt faible notamment sur des bons profils d'étudiants étrangers. Son caractère généraliste dans les contenus proposés constitue à la fois un avantage et un inconvénient par rapport à concurrence, mais il n'y a pas assez de recul pour apprécier cet élément.

MASTER DROIT NOTARIAL

Établissement

Université de Rouen Normandie

Présentation de la formation

Le master *Droit notarial* est une formation en deux ans ayant pour objectif de former les étudiants à la profession de notaire. La seconde année de ce master constitue la première année du Diplôme Supérieur de Notariat (DSN). Cette mention constitue donc l'une des voies permettant d'intégrer l'Institut National des Formations Notariales (INFN). Marqué par une spécialisation progressive au cours des quatre semestres, il conduit les étudiants à acquérir les connaissances et compétences liées à la profession de notaire dans et en dehors du champ juridique. Il se déroule en présentiel dans les locaux de la Faculté de droit, Sciences économiques et gestion de l'Université de Rouen Normandie.

Analyse

Finalité de la formation

L'objectif du master est clairement identifié : il s'agit de former de futurs notaires. Dès la première année, les étudiants ambitionnent précisément de poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention du DSN, qui leur permet d'exercer la fonction de notaire. Les compétences sont identifiables et liées à l'exercice de la profession de notaire. La formation est d'autant plus en cohérence avec la certification professionnelle nationale de la mention que le diplôme prépare à une profession au contenu réglementé.

Les étudiants sont pleinement renseignés sur le master et la filière notariale, ses objectifs et ses débouchés à travers tous les médias traditionnellement utilisés : site internet, forums, salons, rencontres avec des anciens étudiants, journées portes ouvertes, conférences « métiers ».

La deuxième année de la mention est en même temps la première année du DSN qui prévoit un stage obligatoire de 24 mois au sein de la profession notariale locale. De ce fait, il existe une forte sélection en fin de première année, sélection dont les conséquences (devenir des non admis) sont non mesurées par manque de recul.

Positionnement dans l'environnement

Malgré la présence d'une formation identique dans la même région à l'Université de Caen, l'existence de conventions entre les universités et l'INFN sécurise la répartition homogène des formations sur le territoire national après analyse par la profession notariale locale de ses besoins. Dès lors, le master *Droit notarial* de l'Université de Rouen Normandie ne se trouve pas en concurrence sur le bassin d'emploi de Rouen et de sa région. Il en va de même au niveau national, puisque les étudiants diplômés, comme partout en France, seront insérés en grande majorité au sein de la profession locale.

Il n'y a pas de passerelles à l'exception de l'accueil éventuel d'étudiants, sous réserve de sélection, à l'entrée de la deuxième année suite à l'échec ou l'abandon d'étudiants de première année. Il n'existe pas de partenariats académiques hormis les liens avec l'INFN.

Même si le doctorat est envisageable à l'issue du diplôme, les liens avec les activités de recherche sont ténus car la formation est par nature professionnalisante. Ils se limitent à la présence d'enseignants chercheurs dans l'équipe pédagogique, des cours d'initiation à la recherche et la rédaction d'un mémoire.

Les liens avec la profession notariale au niveau local sont nettement présents car la formation est co-organisée par l'Université et la profession. Le Conseil Régional des Notaires, outre l'aide financière apportée à la formation, assure les étudiants lors de leur parcours pour l'obtention du DSN, de leur placement pour le stage obligatoire de 24 mois. Des intervenants extérieurs, notaires ou collaborateurs de la profession, réalisent des cours au sein de la formation et organisent des rencontres avec la profession et ses partenaires. Ces liens sont fortement entretenus par un réseau d'anciens étudiants et de professionnels de la région.

Le caractère national de la profession n'implique pas la possibilité de mobilité sortante mais elle existe néanmoins avec la Chine. L'équipe pédagogique souligne sa volonté de développer la dimension internationale dans un proche avenir.

Organisation pédagogique de la formation

La spécialisation progressive du master est manifeste avec des enseignements fondamentaux au premier semestre et des enseignements plus spécifiques dans les trois semestres suivants avec, en deuxième année, des unités d'enseignement (UE) propres à chaque domaine juridique de connaissances et compétences nécessaires à la profession notariale (droit de la famille, des personnes et du patrimoine ; pratique contractuelle civile et commerciale ; droits des groupements civils et commerciaux ; droit fiscal et comptabilité ; droit de l'immobilier et urbanisme ; découverte et spécialisation) y compris en liaison directe avec la profession hors des aspects purement juridiques (déontologie et responsabilité professionnelle ; analyse comptable et financière des entreprises).

La formation prévoit des aménagements, qui sont ceux de l'université, pour les publics étudiants particuliers : étudiants salariés, étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau. La formation n'est pas ouverte à l'alternance. Elle est proposée aux étudiants en validation des acquis de l'expérience (VAE), ce qui a concerné deux étudiants en 2018-2019, et validation des études supérieures (VES), sans précision de cas dans cette mention.

La formation n'est pas structurée en blocs de connaissances et de compétences mais, l'Université a prévu de restructurer progressivement l'offre de formation pour une application totale en 2022. Depuis 2001, elle propose le portefeuille d'expériences et de compétences qui valorise l'offre de formations. Le master *Droit notarial* sans être construit en approche par les compétences (APC) permet l'acquisition des compétences nécessaires à la profession de notaire : rédaction d'actes, pratique libérale de la profession etc.

Sans être déterminante, la dimension scientifique est présente : enseignements d'initiation à la recherche ; rédaction d'un mémoire ; organisation par les étudiants d'une journée d'études permettant de faire collaborer les étudiants à la mise en place et à la présentation d'un projet commun ; participation des étudiants à des colloques et conférences universitaires.

Les étudiants bénéficient de cours relatifs à la connaissance de l'entreprise et doivent réaliser un stage de 30 jours en deuxième année. Les étudiants sont aidés par le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle de l'Université et le réseau des enseignants-chercheurs et intervenants. Il y a une volonté de mettre en place un stage supplémentaire entre la première et la deuxième année hors d'un office notarial.

Le master propose des cours d'apprentissage des langues en première année, complétés par des cours d'apprentissage du vocabulaire juridique en deuxième année. Aucun enseignement disciplinaire dispensé en anglais n'est proposé. L'équipe souhaite développer la dimension internationale de la formation, pour tenir compte des évolutions de la profession. Actuellement, un étudiant part chaque année faire un stage de découverte en Chine dans le cadre d'une coopération entre le Conseil Supérieur du Notariat et le Centre Franco-Chinois de Notariat de Shanghai. Cette possibilité est ouverte à une douzaine d'étudiants de seconde année de master de droit notarial en France.

La place du numérique est classique avec l'existence d'un Environnement numérique de travail (ENT). L'usage des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) est laissé à l'initiative des enseignants-chercheurs sans que l'on puisse relever d'innovation pédagogique.

La formation en deuxième année prévoit un enseignement consacré à la réglementation et à la déontologie de la profession de notaire.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique (21 personnes pour l'ensemble du master) est composée de huit enseignants-chercheurs exclusivement de droit privé, dont 5 Professeurs (PR) et 3 Maîtres de conférences (MCF), auxquels sont associés deux professeurs associés, un professeur agrégé du secondaire (PRAG) et des professionnels très représentés qui constituent la moitié des enseignants (10) et assurent près d'un tiers du volume des enseignements.

La mention est dirigée paritairement par une PR et un MCF qui effectuent, seuls, l'ensemble des tâches de gestion : sélection des étudiants (avec la commission pédagogique), recrutement des enseignants, définition du contenu des maquettes, représentation de la formation.

Un conseil de perfectionnement spécifique à la formation est organisé annuellement. Sa composition est conforme à la réglementation. L'équipe pédagogique est consultée sur le fonctionnement de la mention, à l'occasion de la réunion de rentrée par voie de questionnaire.

Les modalités de contrôle des connaissances, la liste des titulaires des cours et les résultats des enquêtes d'insertion de la formation sont connus des étudiants par les plaquettes de communication du master, les sites internet de la formation et de l'Université qui renseignent sur la charte des examens et des modalités de Contrôle des connaissances ainsi que sur les dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant.

Dispositif d'assurance qualité

Pour l'analyse des différents régimes d'inscription des étudiants, leur réussite et le devenir des diplômés, la formation s'appuie sur les enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OVEFIP) de l'Université Rouen Normandie. L'OVEFIP met à disposition de la communauté

universitaire, sur le site internet de l'université, des données complètes sur les effectifs et les résultats dans un document intitulé « OVE » publié à l'issue de l'année universitaire considérée.

En raison du caractère très sélectif du master qui est une formation de plein droit l'inscription au DSN, les modalités du recrutement des étudiants sont détaillées : examen de tous les dossiers par la commission de recrutement et audition de tous les candidats. Le dispositif est connu des candidats.

Le suivi de la réussite des étudiants est facilité par leur petit nombre et le caractère professionnalisant de la formation. L'insertion professionnelle est différée car la deuxième année constitue la première année du DSN. L'association des étudiants du master est très active sur le sujet. Il existe un souhait de créer un réseau *alumni* en lien avec celui de la Faculté de droit.

Outre le processus d'amélioration continue à travers le conseil de perfectionnement, les co-directeurs répondent plus directement et avec davantage de souplesse aux difficultés rencontrées au cours de l'année.

Résultats constatés

La finalité du master *Droit notarial* est de former des notaires et l'organisation des études conduit à ce que la deuxième année de la mention soit la première année du DSN; dès lors la sélection en deuxième année est sévère. Aucune information n'est fournie sur le devenir des étudiants non admis en deuxième année. Les effectifs sont restreints avec 46 étudiants (dont 32 en première année et 14 en deuxième année) en 2017-2018 et 54 étudiants (dont 34 en première année et 20 en deuxième année) en 2018-2019. Toutefois, la mise en place de la sélection des étudiants dès la première année à la rentrée 2019-2020 a conduit à une sélection renforcée en première année avec 17% d'avis favorables (27 sur 162 candidatures).

Les enquêtes de l'OVEFIP s'arrêtent au suivi des promotions de l'année universitaire 2016-2017. Cependant, les diplômés étant appelés à poursuivre 2 ans de formation dans le cadre du DSN, la mesure de l'insertion professionnelle à 18 mois (voire même 30 mois), ne présente pas d'intérêt.

Pour les années universitaires 2017-2018 et 2018-2019, la très forte sélection opérée pour l'entrée en deuxième année et la réussite de 100% des étudiants de deuxième année laissent présager que ceux-ci poursuivent leur formation en vue de l'obtention du DSN, sachant que le nombre de places en deuxième année est limité au nombre de places disponibles sur le bassin d'emploi professionnel de la région. Aucune poursuite en doctorat n'est mentionnée.

Conclusion

Principaux points forts :

- Formation très professionnalisante assurant l'insertion de ses diplômés au terme du DSN ;
- Réussite totale des étudiants en deuxième année ;
- Liens étroits et continus avec la profession notariale et ses institutions nationales et régionales.

Principaux points faibles :

- Absence d'information sur le devenir des admis M1 non sélectionnés en M2 ;
- Faible dimension du numérique au regard des fortes évolutions dans le métier de notaire ;
- Volume limité d'enseignements d'anglais.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit Notarial* de l'Université de Rouen répond parfaitement à ses objectifs professionnels. Cependant, au regard du nombre d'admis en master 1 non sélectionnés en master 2, il conviendrait de favoriser les possibilités de réorientation, par exemple via un tronc commun, organisé en collaboration avec les responsables des autres masters de droit privé. Par ailleurs, la dimension internationale du master mériterait d'être renforcée, par le développement d'enseignements en anglais. La pratique des outils numériques doit être développée au regard de l'évolution du métier de notaire.

MASTER DROIT PRIVE

Établissement

Université de Rouen Normandie

Présentation de la formation

Le master *Droit privé* a pour objectif de former aux professions juridiques et judiciaires. En seconde année, il propose deux parcours en formation initiale ou en formation continue. Le premier *Droit privé général* prépare aux différents concours et examens des professions juridiques ou judiciaires. Le second *Droit des assurances de dommages et responsabilité* prépare aux principaux métiers de l'assurance ou offre une spécialisation à de futurs avocats; il est accessible en alternance. La formation est dispensée en présentiel sur le site Pasteur à Rouen.

Analyse

Finalité de la formation

La finalité de la formation, les débouchés de la formation, les connaissances et compétences à acquérir sont portées à la connaissance du public à travers différents moyens : la fiche sur le site internet de la Faculté de Droit de Rouen précisant les objectifs et les compétences acquises au terme du parcours, la participation à diverses manifestations (forum, journées portes ouvertes). Enfin, les étudiants de licence de l'établissement bénéficient systématiquement de présentation des poursuites d'études possibles, via des journées ou enseignements dédiés. Les intitulés du diplôme et des parcours sont explicites. Le document « Informations complémentaires indispensables pour le renseignement de la fiche RNCP (*répertoire national des certifications professionnelles*) et du supplément au diplôme » inclut à tort l'option Droit notarial (devenu une mention à part entière) pour la poursuite en master 2.

Les objectifs et débouchés visés, professions juridiques et judiciaires pour le parcours *Droit privé général* ou métiers de l'assurance pour le parcours *Droit des assurances de dommages et responsabilité*, sont cohérents avec le contenu de la formation.

Positionnement dans l'environnement

Ce master complète l'offre de formation en droit de l'Université. Si les formations similaires en région ne sont pas évoquées, il est bien précisé la force du parcours spécialisé en droit des assurances, formation en alternance, par rapport à l'offre de formation locale, régionale ou nationale.

Vis-à-vis du monde de la recherche, les enseignants-chercheurs intervenant dans le diplôme sont pour la plupart rattachés au Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques (CUREJ).

S'agissant des liens avec les entreprises, le parcours *Droit de la responsabilité* est lié à la mutuelle MATMUT ; le contrat de partenariat, non fourni, est en cours de renouvellement. Outre un partenariat en cours de discussion avec Pacifia, il existe des relations solides et étroites avec MAE et AXA (ayant leur siège dans la région), relations a priori non formalisées par des contrats; une formalisation permettrait de renforcer le positionnement de la formation dans son environnement économique. La formule de l'alternance du M2 Assurances semble particulièrement pertinente ; elle est un atout indiscutable du diplôme. Pour le parcours *Droit privé général*, les liens avec le monde professionnel ou judiciaire ne sont pas décrits.

Aucun partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers n'est mentionné.

Organisation pédagogique de la formation

Le master 1, commun aux deux parcours, comprend des enseignements fondamentaux et des enseignements de spécialisation. En master 2, le parcours *Droit privé général* présente deux orientations possibles, finalité recherche (stage d'un mois et mémoire) et finalité professionnelle (stage de 3 mois et rapport), avec des options pour des spécialisations thématiques (notamment *Droit civil économique*, *Droit des personnes et de la famille*). Le parcours *Droit des assurances de dommages et responsabilité* repose sur l'alternance, avec un rythme de 2 semaines d'alternance entre septembre et décembre, puis une semaine de cours par mois.

Pour l'ensemble du master, l'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières est pris en compte notamment par la Charte des examens. En complément, ont été adoptés un statut de l'étudiant salarié (2013) et des procédures de demande de régime spécial d'études ou d'aménagement, pour les étudiants dans une

situation particulière. Sur la dernière promotion, la formation accueille 2 étudiants en validation des acquis de l'expérience (VAE). L'offre de formation en blocs de compétences ne sera mise en place qu'en 2022.

Il existe des séminaires sur les méthodes de recherche en droit ou encore de formation à la recherche (base documentaire, méthodologie), notamment pour les étudiants optant pour la finalité recherche. De plus, les étudiants sont invités à participer à la plupart des manifestations scientifiques organisées par le CUREJ.

Dès la première année de master, des modules de connaissance de l'entreprise et insertion professionnelle sont enseignés. Des périodes de stage en entreprise (3 mois pour un parcours à visée professionnel) sont prévues y compris pour le master *Droit privé général* à finalité Recherche (stage d'un mois) ; les étudiants bénéficient du soutien du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle pour la recherche de stages.

Les langues sont enseignées durant les deux années, avec des enseignements de spécialité et un accent mis sur l'oral. Les étudiants sont préparés au *Test of English for International Communication* (TOEIC), et peuvent aussi préparer le certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) proposé par l'Université. La mobilité entrante et sortante des étudiants ne semble pas encouragée.

Un environnement numérique de travail est à la disposition des apprenants ou étudiants. Aucune autre initiative pédagogique n'est soulignée dans ce domaine.

Concernant l'intégrité scientifique et l'éthique, un logiciel anti-plagiat est accessible aux enseignants, qui sont informés des dispositions à prendre en cas de suspicion de fraude. Aucune formation spécifique à l'éthique n'est proposée aux étudiants.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée et adaptée aux contenus de la formation. Elle se compose d'une vingtaine d'enseignants (dont 7 Professeurs d'Université et 10 Maîtres de Conférences) et d'une vingtaine de professionnels dont les qualités sont reconnues et précisées. Le volume assuré par les professionnels représente près de 28% du volume horaire total du master.

Le pilotage de la formation est assuré par quatre enseignants-chercheurs (une en M1 et trois en M2, dont 2 pour le parcours Droit des assurances de Dommages et Responsabilité), qui échangent régulièrement avec les intervenants professionnels. La formation dispose par ailleurs d'un conseil de perfectionnement commun à la première année et aux deux parcours. Il faut y ajouter le conseil de perfectionnement de la formation continue. Les modalités de fonctionnement et la composition des conseils de perfectionnement ne sont pas évoquées.

Une réunion de rentrée est organisée début septembre afin de communiquer aux étudiants les informations concrètes relatives au déroulement du master. En complément du règlement des examens propres à la formation, la Charte des Examens et des Modalités de Contrôle des connaissances est accessible aux étudiants via le site internet de l'Université. Cette Charte contient les règles générales de compensation mais également des éléments sur la constitution et le rôle des jurys. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences respectent le principe de seconde chance.

Dispositif d'assurance qualité

L'Observatoire de la Vie Etudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle met à disposition de la communauté universitaire, sur le site internet de l'université, des données sur les effectifs et les résultats dans un document intitulé « OVE » publié à l'issue de l'année universitaire considérée. Il communique également chaque année une plaquette complète retraçant les effectifs consolidés de l'année en cours au 15 janvier.

Le devenir des diplômés est analysé également et est porté à la connaissance de tous via le site de l'université. Les flux d'étudiants sortants, diplômés ou non, sont évalués pour les dernières années.

L'auto-évaluation de la formation se fait principalement sur la base du conseil de perfectionnement. Aucune mention n'est faite de l'existence d'une évaluation des enseignements, ni d'autre dispositif d'évaluation interne.

Résultats constatés

Les effectifs se situent à environ 40 en master 1 et 30 en master 2. Les effectifs en formation continue ou en alternance ne sont pas détaillés. L'attractivité de la formation semble satisfaisante, avec plus de 200 candidatures en M1 et plus de 300 en M2. Le taux de réussite en deuxième année est proche de 100% depuis 2014. En revanche, le taux de réussite en M1 varie entre 45% (2017-2018) et 65% (2018/2019), alors qu'il était d'environ 70% (et même 81% en 2016-2017) pour l'offre de formation 2012-2016.

L'insertion professionnelle des étudiants est analysée quantitativement et qualitativement par l'Observatoire. Les taux de réponse sont plutôt élevés, environ 80% pour l'enquête à 18 mois, et variant entre 53 et 95% pour l'enquête à 30 mois. Les données relatives à l'offre de formation 2012-2016 révèlent un taux de poursuite d'études assez élevé (plus de 40%) et une forte insertion professionnelle des diplômés (plus de 90% selon l'enquête à 18 mois). Ce taux d'insertion professionnelle est proche de 100% pour le parcours en alternance dans le secteur de la finance et de l'assurance (promotion 2017-2018). Si le taux de diplômés occupant un emploi stable est proche de 70% selon l'enquête à 18 mois et supérieur à 90% selon l'enquête à 30 mois, le taux de diplômés occupant un niveau de cadre est plutôt faible, entre 28% (2015-2016) et 50% selon l'enquête à 18 mois, et plus inquiétant très bas selon l'enquête à 30 mois (de moins de 10% pour 2 promotions à environ 40%

pour 2 autres promotions). Il est dommage qu'aucune analyse ne soit fournie pour expliquer ce faible taux en termes qualitatifs de l'insertion professionnelle, ou encore la situation des nombreux étudiants en poursuite d'études (type de préparation suivies, type de concours passés et taux de réussite, etc.) hors les poursuites en thèse (1 diplômé par an).

Conclusion

Principaux points forts :

- Bonne insertion professionnelle, en particulier pour le parcours spécialisé en *Droit des assurances* ;
- Pertinence de l'alternance pour le parcours spécialisé en *Droit des assurances*.

Principaux points faibles :

- Effectifs limités pour le parcours *Droit privé général* au regard de l'orientation recherche et professionnelle et des multiples options possibles ;
- Taux de réussite insuffisant en master 1 ;
- Faiblesse de l'internationalisation ;
- Peu de diplômés à un niveau cadre.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master de *Droit privé* propose une offre diversifiée (concours, insertion professionnelle directe, recherche) avec un parcours répondant tout à fait aux besoins du secteur de l'assurance. Cependant, une réflexion devrait être engagée pour améliorer le taux de réussite en master 1, et l'insertion professionnelle en termes qualitatifs. La formation gagnerait à renforcer son pilotage avec des dispositifs d'évaluation interne plus formalisés et une analyse plus fine du devenir des diplômés. Au regard des faibles effectifs dans le parcours *Droit privé général*, il faudrait engager une réflexion sur le positionnement au niveau régional. Enfin, la dimension internationale de la formation pourrait être renforcée par le développement de partenariats débouchant sur des mobilités.

MASTER DROIT PUBLIC

Établissement

Université de Rouen Normandie

Présentation de la formation

Le master *Droit public* de l'Université de Rouen-Normandie a pour objectif de former des juristes spécialisés en droit public. Après une première année centrée sur les fondamentaux, le master 2 propose une spécialisation à travers deux parcours : *Droit public approfondi* (DPA) et *Services et politiques publics* (SPP). L'enseignement se déroule en formation initiale classique tout en étant ouvert à l'enseignement à distance auquel ont notamment accès les étudiants de l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso). La formation est dispensée au sein de la Faculté de droit, des sciences économiques et de gestion, situé à Rouen.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage de la formation sont clairement définis et reposent sur une consolidation des fondamentaux en droit public dans les deux premiers semestres, touchant aussi bien le droit public interne que le droit international public. S'y ajoutent des enseignements plus ciblés indispensables à la spécialisation en deuxième année. Ainsi, le premier parcours *Droit public approfondi*, vise à former des juristes maîtrisant tous les aspects du droit public dans leurs questionnements induits et leur technicité opérationnelle en conjuguant séminaires de réflexion et acquisition de méthodologies professionnalisantes. Ce parcours a une orientation professionnelle se voulant large (barreau, carrières publiques statutaires et contractuelles, secteur privé) tout en offrant la possibilité d'une orientation recherche. Le second parcours *Services et politiques publics* (SPP) élargit le spectre disciplinaire à la gestion et aux politiques publiques dans une finalité clairement professionnelle où les étudiants doivent être confrontés aux différents aspects de l'action et de la gestion publiques dans une dimension tant locale que nationale.

Les enseignements répondent aux objectifs affichés et les connaissances et compétences à acquérir sont explicitement exposées.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit public* se situe dans le prolongement de la licence en droit de l'établissement tout en complétant l'offre de formation proposée par l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG). Cependant, ce positionnement complémentaire est peu explicité, les deux ayant pour finalité de préparer aux concours de la fonction publique. S'il est indiqué l'existence de masters en droit public dans les deux autres universités normandes (Caen et Le Havre), leurs objectifs et enseignements sont présentés comme différant sensiblement de la formation rouennaise sans que cela ne soit pour autant clairement démontré.

Les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique du master appartiennent tous au centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ), équipe d'accueil garantissant un adossement à la recherche, et à la vie duquel sont invités les étudiants par le biais de séminaires et de conférences.

L'implication des professionnels dans la formation est importante et diversifiée: café-coaching pour favoriser les rencontres entre les étudiants et décideurs publics, séances approfondies pour la préparation des concours administratifs, tutorat de stages... Un partenariat formalisé entre l'Université et le centre de gestion de la Seine maritime confère une indéniable plus-value par sa dimension "administration locale" pour le parcours SPP.

Si une politique de mobilité des étudiants et personnels à l'international est affichée par la mobilisation des outils offerts par l'université, leur mise en œuvre au sein même du master n'est pas documentée.

Il n'existe pas de délocalisation de la formation à l'étranger mais le parcours SPP, dans le cadre d'un partenariat académique avec l'université de Ouagadougou, dispose d'un centre d'examen sur place où les étudiants concernés suivent un enseignement à distance.

Organisation pédagogique de la formation

L'organisation pédagogique en 4 semestres est lisible et favorise une spécialisation progressive, la première année faisant office de tronc commun. La seconde année comportant des enseignements spécialisés en fonction des parcours.

L'enseignement à distance est proposé en première année, et en deuxième année uniquement pour le parcours SPP. Les dispositions des règlements d'examens et d'études aménagent des régimes adaptés pour les étudiants aux contraintes particulières. Deux validations des acquis de l'expérience (VAE) sont mentionnées pour la promotion 2018-2019.

La restructuration de l'offre de formation en bloc de compétences est programmée avec une application totale à la rentrée 2022. Cependant, l'université propose depuis 2001 le portefeuille d'expériences et de compétences. La diversification des modalités pédagogiques ne concerne que le parcours SPP en formation à distance dès la première année.

La démarche scientifique est prise en compte avec une indéniable formation à et par la recherche dans le parcours *Droit public approfondi* où est proposée une finalité explicitement recherche concrétisée par la rédaction d'un mémoire, préparant aux études doctorales. L'implication de l'équipe d'accueil et de l'école doctorale dans la formation est mise en avant non seulement par l'invitation faite aux étudiants à participer aux manifestations scientifiques mais également par l'organisation d'un séminaire commun aux doctorants et étudiants de master. Les étudiants du parcours services et politiques publics sont également conviés aux colloques, séminaires ou autres conférences des entités précitées. La vocation professionnalisante du parcours se manifeste à travers un stage d'au moins 3 mois, le rapport de stage ou le mémoire dit professionnel (pour les salariés en activité) avec une thématique ciblée et nécessitant une vraie démarche d'exploitation et d'analyse de matériaux juridiques.

La professionnalisation est aussi présente dans le parcours *Droit public approfondi* comprenant des unités d'enseignement d'expérience professionnelle, dont une unité de préparation aux examens et concours.

La dimension internationale s'avère plus mesurée et se limite à des enseignements de langue étrangère tant en première qu'en deuxième année, avec au surplus l'opportunité de passer le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLEs) proposé par l'université. L'objet de la mention de master, principalement axé sur le droit public interne, explique cette dimension internationale peu développée ainsi que la quasi inexistence de mobilité étudiante.

L'espace numérique de travail autorise classiquement l'accès à une plate-forme pédagogique, réceptacle de ressources à l'instar de cours et autres exercices en ligne et matérialise l'enseignement à distance en master 1 et en master 2 pour le parcours services et politiques publics.

La formation à la méthodologie de la recherche implique une sensibilisation au plagiat dont la détection est rendue possible par l'acquisition par l'université d'un outil numérique dédié.

Pilotage de la formation

Si la mixité de l'équipe pédagogique est bien assurée, la participation des professionnels dans les enseignements est limitée en première année à des travaux dirigés, elle est plus importante en seconde année plus particulièrement dans le parcours à finalité professionnelle en faisant valoir un niveau de compétences et de responsabilité adapté. Il est dommage que les enseignements dispensés par les professionnels ne soient pas précisés.

La responsabilité de la formation est assurée par deux responsables en master 1, et un responsable pour chacun des parcours en master 2. Le rythme de réunion des équipes pédagogiques est bi-annuel.

Le conseil de perfectionnement du master *Droit Public* comprend 9 enseignants-chercheurs, 7 représentants d'institutions partenaires et 4 étudiants; il existe deux autres conseils pour les parcours, le conseil du parcours SPP est composé de 18 membres, dont des professionnels (7) et des étudiants (4).

Les modalités d'évaluation des connaissances et compétences, mises à disposition des étudiants, mêlent classiquement en première année contrôle continu et examens terminaux. Le parcours DPA, outre les méthodes classiques d'évaluation (contrôle continu et examens terminaux) comprend une épreuve dite de grand oral portant sur des sujets transversaux; le parcours SPP organise principalement des épreuves de fin de semestre, comportant également un grand oral transversal portant à la fois sur les enseignements et les travaux réalisés par l'étudiant. La tonalité d'ensemble demeure une évaluation qui puisse vérifier une capacité à maîtriser, par delà le découpage académique d'unités d'enseignement, des connaissances et compétences ressortant d'un même champ disciplinaire avec le recul attendu au terme d'un second cycle.

Dispositif d'assurance qualité

Les flux d'étudiants, les taux de réussite et ceux d'insertion professionnelle sont mis à disposition par l'observatoire de la vie étudiante, des formations et de l'insertion professionnelle de l'Université, avec publication sur le site internet de l'université.

Le master est ouvert aux titulaires d'une licence en droit; le recrutement en master 2 est ouvert à des étudiants titulaires d'une première année de master, le tout dans une logique de sélection.

L'autoévaluation par les étudiants demeure à un stade artisanal avec un questionnaire de satisfaction anonyme, de surcroît à la libre initiative des enseignants et ne concerne que les deux parcours de la deuxième année. Le dispositif gagnerait à être plus clairement formalisé.

Un conseil de perfectionnement est institué pour la mention *Droit public* et deux autres le sont pour les deux parcours de deuxième année dont la composition est connue mais l'articulation entre le conseil de perfectionnement de la mention et ceux dits sectoriels aurait mérité un développement d'autant que n'est

détaillé que le conseil de perfectionnement du parcours SPP dans sa composition, son rythme de réunion et ses modalités de travail. La justification de trois conseils de perfectionnement pour une seule mention de master n'apparaît pas évidente et pourrait donner lieu à un enchevêtrement des compétences. Reste que la démarche a bien été appropriée avec une diffusion de compte rendu soulignant un vrai souci de pilotage.

Résultats constatés

Les effectifs du master montrent un recrutement extérieur non négligeable représentant 22 étudiants sur 72 et 12 sur 78 en première année ; 24 sur 55 et 15 sur 48 en deuxième année, la moitié des candidatures, soit 27% des candidatures ayant reçu un avis favorable (2019-2020: première campagne de sélection effectuée à l'issue de la troisième année de licence). Au regard des formations similaires dans les universités françaises, les effectifs restent corrects malgré une décline : en master 1 plus de 80 étudiants jusqu'en 2015/2016, entre 60 et 70 étudiants sur les 3 dernières promotions; en master 2 entre 50 et 60 étudiants après un pic à 87 étudiants (promotion 2015-2016). Il convient de préciser que ces effectifs comprennent en moyenne une vingtaine d'étudiants en formation à distance tant en M1 qu'en M2. Les effectifs du parcours *Droit public approfondi* sont limités : respectivement 9 et 11 pour les 2 dernières promotions.

Le taux de réussite progresse en première année, passant de 46% en 2014-2015 à 61% en 2018-2019 ; le taux de réussite en seconde année se situe entre 70% et 80%.

Les enquêtes d'insertion professionnelle à 18 mois et 30 mois indiquent un taux de réponse variant entre 70% et 80%, un taux d'insertion professionnelle se situant entre 75% et 95% pour les enquêtes à 18 mois et à 30 mois. Il ressort un taux d'emploi stable d'environ 50% à 60%, et un pourcentage d'emploi de niveau cadre se situant entre 60% et 70%, soit un résultat honorable mais perfectible et qui aurait justifié une analyse.

L'enquête à 18 mois révèle un taux de poursuite d'études non négligeable (entre 30 et 45%): des poursuites d'études (entre 9 et 18 étudiants par an) probablement liées à la préparation des concours, et entre 2 et 4 diplômés par an poursuivant en thèse. Il serait judicieux d'analyser ces poursuites d'études en identifiant notamment les préparations aux concours suivies, les examens d'accès et leurs résultats, afin de vérifier l'atteinte des objectifs de la formation.

L'enquête à 18 mois révèle un taux de poursuite d'études non négligeable (entre 30 et 45%): des poursuites d'études (entre 9 et 18 étudiants par an) probablement liées à la préparation des concours, et entre 2 et 4 diplômés par an poursuivant en thèse. Il serait judicieux d'analyser ces poursuites d'études en identifiant notamment les préparations aux concours suivies, les examens d'accès et leurs résultats, afin de vérifier l'atteinte des objectifs de la formation.

Conclusion

Principaux points forts :

- Partenariat à l'international novateur avec une formation en distanciel ;
- Réelle prise en compte de la professionnalisation dans la formation.

Principaux points faibles :

- Manque d'analyse sur les poursuites d'études non négligeables ;
- Faiblesse des effectifs du parcours *Droit public approfondi* ;
- Quasi absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit public* de l'Université de Rouen est une formation classique dans ses objectifs et sa structuration, ayant réussi à intégrer la dimension professionnalisante sans renoncer pour autant à la dimension recherche. En revanche, il est innovant avec la dimension internationale de son enseignement à distance. Un renforcement du pilotage, dont le dispositif d'assurance qualité, pourrait contribuer à améliorer la qualité de la formation.

MASTER JUSTICE, PROCES, PROCEDURES

Établissement

Université de Rouen Normandie

Présentation de la formation

Le master *Justice, procès et procédures* (JPP) a été créé en 2017 en remplacement du master « transversalité des pratiques juridiques ». Il a pour objectif de former les étudiants aux métiers de la justice et de la sécurité. Il prépare en particulier aux concours et examens professionnels correspondants : magistrat judiciaire et administratif, avocat, commissaire de justice, officier ou commissaire de police. Ce master en formation initiale a un seul parcours intitulé : *Métiers de la justice et de la sécurité*. Les enseignements sont dispensés à la Faculté de Droit, Sciences Economiques et de Gestion à Rouen. La première année est également proposée en formation ouverte à distance (FOAD) via la plateforme Université.

Analyse

Finalité de la formation

Le master JPP prépare les étudiants à de nombreux métiers de la justice et de la sécurité (magistrat judiciaire et administratif, avocat, commissaire de justice, officier de police, commissaire de police, etc.). Ce master peut être couplé avec la préparation dans le cadre de l'Institut d'Études judiciaires (I.E.J.), mais à part la coordination des emplois du temps, les modalités du couplage sont peu précisées. L'information sur le master est disponible à partir des fiches formation web. Si les métiers visés, le contenu de la formation, ainsi que la possibilité de poursuite d'études en doctorat sont explicités, il est difficile d'identifier les enseignements préparant aux métiers de la sécurité (commissaire de police, etc.), exigeants en termes de condition physique.

Les compétences attendues et l'objectif « préparation aux concours et examens professionnels » ne sont pas explicités sur la fiche web. La formation est en cohérence avec les métiers de la justice visés et la fiche du répertoire national de certification professionnelle, mais cette dernière est difficilement accessible pour les étudiants faute de lien vers la fiche. Le supplément au diplôme n'indique les connaissances acquises et les compétences que sous forme d'activités (Conseil juridique, défense des justiciables, etc.) et de verbes d'action génériques (Réfléchir, analyser, ..., juger, concilier). En complément de la fiche web, les formations, leur contenu et les métiers visés sont présentés aux étudiants de licence troisième année lors de la journée dédiée à l'orientation, ou à travers le Forum des métiers du droit organisé tous les deux ans.

Positionnement dans l'environnement

Le master JPP est destiné aux étudiants ayant suivi un cursus complet de licence en droit, plus particulièrement le parcours *Science politique*. Ce master complète l'offre en droit (7 mentions) de l'Université Rouen Normandie. Ce master visant aussi les métiers de la sécurité, se présente comme spécifique par rapport aux deux masters JPP à proximité : l'un axé sur le contentieux (Université de Caen à 130 km), l'autre sur les carrières judiciaires (Université du Havre à 90 km). Au niveau national, ce master est présenté comme spécifique en raison de la part importante du droit public (libertés fondamentales, droit administratif, contentieux administratif, droit des étrangers) et de la place prégnante de la culture générale, juridique et juridictionnelle.

Le master est adossé au Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques (CUREJ), plus particulièrement l'équipe « Individu Justice Entreprise ». Les étudiants sont invités à participer à des rencontres scientifiques sur différentes thématiques : victimologie, « mois de la justice amiable », terrorisme et radicalisation, droit à la mort. Pour les colloques, les étudiants doivent réaliser une synthèse, évaluée au cours d'un séminaire de restitution.

La formation a des partenariats (pas nécessairement formalisés) avec des organisations de justice (Cour d'appel, Tribunal Judiciaire et Tribunal administratif de Rouen, Barreau de Rouen, Chambres départementale et régionale des huissiers de justice), mais aussi depuis juin 2019 avec la Direction zonale au Recrutement et à la Formation de la Police Nationale. Cette direction s'est engagée à animer notamment des séquences de formation et des entraînements aux épreuves des concours de la Police Nationale. Les partenariats avec les organisations judiciaires sont peu explicités, se limitant à tenir informés les partenaires pour les différents événements (colloques, journée des stages, forum des métiers).

L'internationalisation ne constitue pas une priorité du master JPP, destiné à la préparation des concours et épreuves de recrutement au niveau national.

Organisation pédagogique de la formation

La première année est destinée aux enseignements fondamentaux de culture judiciaire et de procédures (contentieux, criminologie, droit judiciaire, droit pénal, protection des droits fondamentaux) et à la culture générale en droit (droit international, droit patrimonial). Outre des enseignements de culture générale juridique, la seconde année est consacrée à la maîtrise et l'approfondissement des fondamentaux (procédures civiles, pénales et administratives). Des champs disciplinaires spécialisés (droit de la sécurité, droit des étrangers, etc.) sont envisagés en M2. La formation est dispensée en présentiel et également en distanciel uniquement pour la première année. Un dispositif est prévu pour l'accueil de sportifs de haut niveau, d'étudiants salariés ou en situation de handicap. Le master ne propose pas de démarche de validation des acquis de l'expérience, ce qui est cohérent avec les objectifs : préparation aux concours et recrutements.

L'approche compétences initiée par l'Établissement fin 2018 n'est pas déployée dans le master JPP (application prévue pour la rentrée 2022).

Dans ce master à visée professionnalisante, l'initiation ou sensibilisation à la recherche se limite à un module d'initiation à la recherche (8h) en seconde année, et des journées d'études. Différentes modalités pédagogiques ont pour objectif de développer l'autonomie, notamment : des classes-inversées thématiques, des exposés collectifs, des leçons de culture générale, juridique et juridictionnelle réalisées en équipe et donnant lieu à une présentation orale devant un jury de spécialistes.

Le master favorise le développement des compétences transversales et l'insertion professionnelle essentiellement à travers un stage de 30 jours ouverts en seconde année (faisant l'objet d'un rapport de stage). D'autres dispositifs existent mais limités en volume ou ne concernant que certains étudiants : enseignement « connaissance de l'entreprise et insertion professionnelle » (17h en cumul) évoluant vers une étude de dossier, assurée par un avocat à partir de la rentrée universitaire 2019/2020 ; module « pratique judiciaire » permettant de suivre l'intégralité d'une affaire uniquement pour les étudiants ayant choisi les enseignements « Droit civil et procédure civile approfondis » ; conférences et entraînements aux épreuves d'examens et concours pour les seuls étudiants inscrits en parallèle à l'I.E.J.. Les étudiants bénéficient de l'assistance du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) pour la recherche de stages.

Comme indiqué précédemment, la préparation à l'international n'est pas une priorité; les enseignements de droit en langue étrangère représentent une trentaine d'heures. L'approche numérique de la justice et de la sécurité est présente à travers des séminaires au dernier semestre portant sur la dématérialisation des procédures, les données personnelles et les nouvelles technologies, également via la formation à distance en première année, et le WebTV alimenté par des supports propres au droit. Les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité et la déontologie à travers des enseignements dispensés par des professionnels. Un logiciel anti-plagiat est à la disposition des enseignants de la formation, qui sont également informés des dispositions à prendre en cas de suspicion de fraude.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est diversifiée, composée notamment de 16 maîtres de conférences et 6 professeurs des universités (PU), en majorité en droit privé et sciences criminelles ou droit public. Les enseignements dispensés par des professionnels du droit ou commissaires de police représentent environ 20% du volume d'heures.

Le master est piloté par 4 responsables dont 1 PU : 2 en première année chargés de la coordination ou des responsabilités pédagogiques, et 2 assurant la codirection de la seconde année. Le conseil de perfectionnement spécifique au master JPP, est composé des 4 responsables, de 4 enseignants dont 2 intervenants extérieurs, de 2 étudiants et du personnel administratif en charge de la seconde année. Outre la diffusion aux membres de l'équipe pédagogique, les comptes rendus sont adressés aux services centraux, chargés de les afficher.

Les modalités de contrôle des connaissances, les règles de compensation, la constitution et le rôle du jury, sont précisées dans une charte validée par l'établissement, charte accessible sur Internet. L'Université de Rouen a mis en œuvre un dispositif de valorisation de l'engagement étudiant. La deuxième session d'examens offre aux étudiants une seconde chance.

Dispositif d'assurance qualité

L'Observatoire de la Vie Étudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle met à disposition sur le site internet de l'Université, les données sur les effectifs et les résultats dans un document intitulé « OVE ». La commission de recrutement procède à l'examen des dossiers des candidats à partir d'une grille de critères, puis à l'audition des candidats retenus sur dossier afin de s'assurer de leur motivation, et de l'adéquation de leur profil et projet professionnel à la formation.

L'observatoire fournit aussi les données sur le devenir des diplômés, mais ces données ne sont pas encore disponibles en raison de la faible ancienneté du master (3 ans). Le nombre d'étudiants étant limité, le BAIP assure une veille sur le devenir des diplômés lors de la cérémonie de remise des diplômes, ce qui a permis sur la dernière année d'avoir un taux de réponse proche de 70%.

Résultats constatés

La formation est attractive, le taux de sélection en master 1 est d'environ un tiers ; les étudiants inscrits dans le master JPP proviennent à près de 50% de licences et 25% de masters 1 de l'Université de Rouen Normandie. Les effectifs en master 1 sont passés de 73 en 2017-2018 à 91 en 2018-2019, dont plus de 30 étudiants en distanciel ; les effectifs en M2 sont stables : 20 inscrits. Le taux de réussite en M1 est faible : 45% en 2017-2018 et 56% l'année suivante. En master 1, les étrangers représentent environ 10% des effectifs. Le taux de réussite en M2 est supérieur à 95%.

Le master JPP n'étant créé qu'en 2017, les données sur l'insertion professionnelle sont afférentes à l'ancien master « transversalité des pratiques juridiques » et montrent en grande majorité des poursuites d'études à l'I.E.J. afin de préparer les concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature, de la Police Nationale ou du Centre régional de formation professionnelle des avocats. Les résultats du suivi des diplômés par le BAIP confirment un fort taux de poursuite d'études : près de deux tiers des répondants (2017-2018). Le devenir des étudiants de M1 très nombreux ne poursuivant pas en M2, plus d'une cinquantaine (dont une trentaine d'admis), n'est pas explicité. Enfin, pour un master préparant les étudiants à des concours et examens, il est dommage qu'il n'y ait aucune information sur la réussite des diplômés aux différents concours et examens professionnels.

Conclusion

Principaux points forts :

- Première année du cursus ouverte en présentiel et en distanciel
- Développement important de compétences transversales : études de dossier, module « pratique judiciaire »

Principaux points faibles :

- Faibles taux de réussite en master 1 ;
- Dimension « métiers de la sécurité » pas suffisamment confortée par des partenariats et enseignements
- Liens avec l'environnement socioéconomique et l'I.E.J. peu développés ;
- Dispositif d'assurance qualité encore embryonnaire.

Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Justice, procès, procédures*, ouvert en présentiel et distanciel en première année, est une formation récente, qui gagnerait à renforcer sa spécificité « métiers de la sécurité » à travers les partenariats envisagés avec l'Ecole Nationale de Police afin de mieux se distinguer des masters JPP en région. Les dispositifs visant à développer les compétences transversales, pourraient prendre une place plus importante en volume d'heures et en termes de public, par exemple, étendre le module « pratique judiciaire » à l'ensemble des étudiants du master. Un accompagnement renforcé en master 1 serait souhaitable. Enfin, un suivi des cohortes d'étudiants ne poursuivant pas en master 2 et un suivi de la réussite des diplômés aux différents concours et examens contribueraient à améliorer le pilotage de la formation.

Observations de l'établissement

Présidence

Rouen, 18 février 2021

Affaire suivie par :
Grace GNOKAM

Cabinet du président

☎ 02 35 14 60 72

✉ presidence@univ-rouen.fr**Objet : Réponse de l'établissement à l'évaluation par l'HCERES du champ****« DROIT »**

L'université de Rouen remercie les membres du comité d'évaluation réuni par l'HCERES pour l'évaluation du champ « DROIT » et l'attention portée aux finalités et à l'organisation des formations de master de ce champ.

1-Rappel du périmètre du champ DROIT évalué par l'HCERES

Ce champ articule sept mentions de master qui couvrent les principaux domaines du droit : Droit de l'entreprise proposant trois parcours *Droit des Affaires et Fiscalité*, *Droit Douanier des Transports et de la Logistique* ; *Droit Social* ; Droit privé avec deux parcours dont l'un sur le *droit des assurances* ; Droit public avec trois parcours dont deux intitulés *Services et politiques publics (en présentiel ou à distance)* ; Droit du patrimoine avec un seul parcours orienté sur les activités culturelles ; Droit international avec deux parcours, dont l'un Erasmus Mundus ; Droit Notarial ; et Justice, procès, procédures. Tous les masters en Droit sont gérés par la Faculté de Droit, Sciences Économiques et de Gestion (FDSEG), dont les enseignants-chercheurs sont membres du CUREJ. Ce laboratoire est lui-même rattaché à l'École doctorale Droit Normandie (ED 98).

2-Nouvelle orientation stratégique de l'université pour la définition des champs de formation

Les résultats de l'évaluation du champ DROIT par l'HCERES ont été analysés dans le périmètre d'un nouveau champ intitulé « *humanités cultures sociétés* » (HCS). Ce choix stratégique est porté par l'université de Rouen Normandie représentée par son Président Joël Alexandre et l'équipe de direction renouvelée le 29 janvier 2021. Ce champ HCS s'inscrit dans une volonté politique pour le nouveau contrat, celle de resserrer les liens entre formation et recherche. Le champ HCS regroupe les anciens champs « Histoire Mémoire Patrimoine Langage », « Homme sociétés risques territoire », « Droit » et « Economie gestion » aux côtés de deux autres nouveaux champs « Matériaux énergie numérique environnement » et « Chimie biologie santé ». Chaque champ de formation et de recherche est piloté par un vice-président du conseil académique en coopération avec une équipe de neuf vice-présidents. La finalité de cette nouvelle organisation est de :

-perpétuer les liens entre formation et recherche dans un projet d'établissement axé sur le développement durable et la responsabilité sociétale ;

-rendre visibles les formations à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale ;

-contribuer à l'attractivité des formations universitaires, à l'échelle de l'établissement et de la Normandie ;

- favoriser l'internationalisation des formations et le développement de la formation tout au long de la vie ;

-à terme, faire émerger des « Ecoles universitaires de recherche », "graduate schools », en coopération avec les équipes de formation.

3-Prise en compte des conclusions du rapport d'évaluation du champ DROIT par l'équipe de direction de l'établissement et diffusion

Depuis la réception du rapport d'évaluation du champ DROIT (sur la base des dossiers déposés par l'établissement le 6 novembre dernier), l'équipe de direction de l'université de Rouen a mis en œuvre une stratégie de diffusion de l'information auprès des directions de composantes, de chaque équipe de formation. Des réunions de champs thématiques ont permis de présenter une synthèse des conclusions des rapports et d'explicitier la stratégie pour une amélioration continue de l'action lors du prochain contrat. Des échanges avec les directions des composantes et les responsables de mention sont organisés pour une étude fine des recommandations. Une attention particulière est portée aux mentions de master qui présentent des fragilités notamment le master *Droit du patrimoine* (Les débouchés du master *Droit du patrimoine* « fonctions d'encadrement dans les administrations publiques ou les établissements privés » mériteraient d'être précisés).

Le président et son équipe sont particulièrement sensibles à la structuration d'une offre de formation lisible et cohérente à l'échelle de la Normandie et encouragent les co-accréditations dans cet objectif. L'offre de formation du champ DROIT permet de couvrir un large panel de domaines et de métiers du droit. L'offre de formation est pertinente et cohérente à l'échelle de l'université de Rouen Normandie d'autant plus qu'à l'échelle régionale, le champ DROIT correspond au périmètre de l'école doctorale Droit Normandie (ED 98) regroupant les trois universités de Caen, du Havre, et de Rouen.

4-Interprétation du rapport pour le pilotage du champ DROIT

L'établissement a relevé dans le rapport des appréciations positives qui confortent ses choix en matière de politique de formation, notamment le soutien aux activités de l'Observatoire de la Vie Étudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OVEFIP). Les points forts des formations de master du champ DROIT sont à préserver : bonne lisibilité, spécialisation des organisations pédagogiques, réel investissement en matière de professionnalisation, équipes pédagogiques diversifiées, présence cohérente des intervenants extérieurs compte tenu des finalités professionnelles, effectifs et différents régimes d'inscription des étudiants clairement identifiés

Dans le champ DROIT, l'ensemble des équipes de formation du champ se sont engagées pour relever le défi de la professionnalisation des parcours en appui sur l'excellence scientifique des contenus disciplinaires.

L'établissement a relevé dans le rapport des recommandations qui tracent les voies d'une amélioration continue des formations. L'équipe de direction de l'établissement, la direction de la composante et les équipes de formation pourront s'en saisir à propos de l'internationalisation et du pilotage des formations, de la réussite étudiante et de l'insertion professionnelle. Une série d'objectifs peuvent ainsi être identifiés pour le prochain contrat :

-augmenter les échanges avec des universités étrangères pour les étudiants et les enseignants ;

-mettre en place des cours, voire de parcours en langue anglaise ;

- créer de nouveaux partenariats étrangers en complément des dispositifs existants ;
- mettre en place des dispositifs d'assurance qualité spécifiques à chaque master permettant un meilleur suivi de la réussite et de l'insertion professionnelle des étudiants ;
- étudier la mise en œuvre de dispositifs par alternance là où c'est pertinent pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et consolider le positionnement des formations dans leur environnement socio-économique.

De plus, des mutualisations notamment au niveau M1 (première année de master), entre les parcours des masters voire entre les différentes mentions des masters et une meilleure articulation entre le M1 et le M2 seront à l'étude.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière sera portée à l'offre de formation et aux moyens humains parfois limités dans certains secteurs (personnels d'appui à la recherche et enseignants-chercheurs dans certains domaines) eu égard à l'augmentation des effectifs étudiants. Il faudra identifier les équipes pédagogiques qui sont très sollicitées et pas toujours disponibles pour répondre aux besoins identifiés et pour piloter les actions. La formation pédagogique aux outils de la formation à distance est un levier pour une meilleure adaptation des formations à la diversité des publics.

Les annexes présentent le détail des remarques des équipes pédagogiques pour trois mentions Master Droit international ; droit privé ; Justice, procès, procédures.

Annexes :

Trois rapports

- rapport pour le master Droit international
- rapport pour le master droit privé
- rapport pour le master Justice, procès, procédures (JPP)

Fait à Rouen, le 18 février 2021

Le Président de l'université de Rouen
Normandie

Joël ALEXANDRE



ANNEXES

Observations rapport HCERES Master Droit international

Ce master *Droit international* prépare à une pratique professionnelle européenne et internationale du droit. A l'issue, les étudiants peuvent faire carrière dans la fonction publique européenne et internationale, au sein d'organisations internationales, de cabinets d'avocats internationaux ou en tant que juristes d'entreprise, voire intégrer la fonction publique de leur pays d'origine. Le master 2 propose deux parcours : l'un *Droit international et européen* pour les étudiants nationaux ; l'autre *Erasmus Mundus* pour les étudiants étrangers relevant de ce programme. Le master se déroule à Rouen en présentiel, sauf le premier semestre du master 2 qui se fait à l'étranger dans une université partenaire. **Il est nécessaire de rappeler que le master Erasmus mundus n'existe plus en tant que tel et que seul le nom du parcours mentionné ci-dessous est resté. Il disparaîtra lors du prochain contrat quinquennal 2022-2027 avec une refonte de ce master.**

Donc le parcours appelé « Erasmus Mundus » n'est pas uniquement pour les étudiants étrangers. Il existe bien deux parcours mais leur différence tient au choix de l'université partenaire pour leur mobilité. S'ils partent dans une université partenaire du consortium European legal practice (anciennement master erasmus mundus) alors ils sont inscrits dans ce parcours afin d'obtenir le diplôme conjoint, un supplément au diplôme pour notre part.

Analyse

Finalité de la formation

Les objectifs de la formation, à vocation généraliste, consistent à préparer les étudiants à la pratique professionnelle internationale et européenne du droit. Elle a également pour ambition de faire cohabiter deux types de publics : des étudiants ayant effectué leur scolarité antérieure dans les universités françaises et ceux venant de l'étranger. Sur ces points, le contenu de la formation répond à ces objectifs. Il est clairement adapté aux différents publics avec l'existence de cours spécifiques proposés aux étudiants étrangers dont des cours de langue française dès le master 1 et, pour l'ensemble des étudiants, avec l'apprentissage d'une langue choisie en master 1 et l'approfondissement en master 2 (M2) de l'apprentissage plus spécifique du vocabulaire et de notions juridiques.

La diffusion de toutes les informations utiles aux étudiants souhaitant accéder au master (plaquettes diffusées par le site internet, salons, forums, rencontre avec les étudiants) et celles nécessaires aux étudiants en cours de diplomation (règlement des examens, présentation des débouchés, questionnaire d'évaluation) est réalisée via l'ensemble des outils traditionnels de l'Université. A noter la volonté de restaurer le supplément au diplôme pour 2021. Les débouchés sont aussi indiqués sur le site de l'Université via un lien dédié.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit international* est bien positionné au sein des sept mentions en droit de l'URN sans doublon ni redondance. Il n'est pas en concurrence avec d'autres formations sur le territoire régional car son approche est plus généraliste que les autres masters présents dans les deux autres universités normandes. Le parcours *Erasmus Mundus* et la convention de consortium liant l'URN aux universités partenaires (Hanovre en Allemagne, Lisbonne au Portugal, Mykolas Romeris de Vilnius en Lituanie et Fribourg en Suisse) permettent de rendre visible ce master dans l'environnement international.

La formation est adossée au Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques (CUREJ) auquel sont affiliés la grande majorité des enseignants-chercheurs. Les étudiants participent régulièrement aux différentes rencontres scientifiques, colloques, conférences. La formation ne fait pas état de relations particulières avec le monde professionnel.

Les étudiants ont un lien avec le monde professionnel lorsqu'ils sont en stage. En effet un stage obligatoire leur est proposé au second semestre de M2. Le stage est parfois réalisé à l'étranger ce qui leur permet d'ouvrir leur champ d'horizon.

La mobilité à l'étranger (30 crédits en M2) est obligatoire pour tous les étudiants des deux parcours.

L'existence du programme Erasmus Mundus avec un parcours dédié de M2 témoigne d'un lien fort avec les établissements d'enseignement supérieurs étrangers. Les personnels, via des bourses Erasmus+, peuvent réaliser des mobilités d'enseignement et de formation en Europe.

Ce n'est donc plus un programme Erasmus mundus mais un programme Erasmus + qui permet des mobilités des étudiants et des personnels entre nos universités partenaires. En effet, les cours de droit en langue donnés aux différents masters de droit de l'UFR DSEG sont effectués par les enseignants de nos universités partenaires.

Organisation pédagogique de la formation

Après un tronc commun en première année, le master *Droit international* propose deux parcours au contenu identique, à l'exception de l'intitulé de l'unité d'enseignement (UE) 2 : *Semestre à l'étranger* pour le programme *Erasmus Mundus* ouvert exclusivement aux étudiants étrangers ; *Culture générale et juridique* pour le parcours *Droit international et européen*. Les contenus du semestre réalisé dans les universités partenaires à l'étranger n'est pas précisé. Les étudiants venant de l'étranger suivent des cours spécifiques (introduction au droit européen, droit public et droit privé ; langue française), ce qui leur permet ensuite de suivre les cours

Le parcours « Erasmus Mundus » n'est pas uniquement pour les étudiants étrangers. Il existe bien deux parcours mais leur différence tient au choix de l'université partenaire pour leur mobilité. S'ils partent dans une université partenaire du consortium European legal practice (anciennement master erasmus mundus) alors ils sont inscrits dans ce parcours afin d'obtenir le diplôme conjoint, un supplément au diplôme pour notre part.

Si le contenu du semestre à l'étranger n'est pas spécifié c'est parce que les cours dans les pays d'accueil varient d'une année sur l'autre. L'offre est cependant très variée en raison du choix important que peuvent faire les étudiants (une quarantaine d'universités partenaires, ce qui représente un important atout d'ouverture). Ce semestre est réalisé au sein du programme de mobilité Erasmus +.

Le parcours « Erasmus Mundus » n'est pas uniquement pour les étudiants étrangers. Il existe bien deux parcours mais leur différence tient au choix de l'université partenaire pour leur mobilité. S'ils partent dans une université partenaire du consortium European legal practice (anciennement master erasmus mundus) alors ils sont inscrits dans ce parcours afin d'obtenir le diplôme conjoint, un supplément au diplôme pour notre part.

mutualisés avec différents masters. Tous les étudiants du M2 effectuent un stage de cinq semaines minimum et doivent soutenir un mémoire. La spécialisation se fait donc dans l'apprentissage de connaissances déjà acquises tout au long du cursus, mais abordées dans une autre langue et de façon nouvelle, et d'une professionnalisation accrue. La formation prévoit des aménagements pour les publics étudiants particuliers : étudiants salariés, étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau. La formation n'est pas ouverte à l'apprentissage ni proposée aux dispositifs Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et Validation des études supérieures (VES).

L'approche compétences n'a pas encore été mise en oeuvre, mais les équipes pédagogiques font des propositions pour une mise en application à la rentrée 2022.

La place de la recherche est surtout développée en master 2 avec des cours de méthodologie de la recherche, la rédaction d'un mémoire accompagné d'une soutenance, le rapport de stage et la participation des étudiants à des manifestations scientifiques.

La formation laisse une large place à la professionnalisation des étudiants. Elle est accentuée au semestre 1 du M1 avec une UE dédiée à la connaissance de l'entreprise et à l'insertion professionnelle. Cet enseignement permet à l'étudiant d'identifier à travers son parcours ses atouts, ses compétences, ses qualités, ses contraintes ; de préparer ses arguments ; de s'informer sur les métiers, les formations, le marché de l'emploi, les entreprises ; de construire le *curriculum vitae* et la lettre de motivation ; de diffuser son profil ; de développer son réseau ; de se préparer aux différents entretiens de motivation et aux différentes situations de rencontres professionnelles. En M2, la professionnalisation est accentuée avec un stage de 5 semaines au minimum et une unité d'enseignement au semestre 4 à nouveau consacrée à l'insertion professionnelle. Sur les deux semestres, ces enseignements sont

assurés par des professionnels. Concernant les stages, les étudiants sont aidés par le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle de l'Université.

L'international est très présent dans l'organisation pédagogique, ce qui constitue un point fort : parcours dédié au programme *Erasmus mundus* ; cours assurés en langue étrangère au choix ; mobilité internationale obligatoire sur un semestre entier.

La formation ne prévoit pas d'enseignements spécifiques liés à l'apprentissage des outils numériques, de l'intégrité scientifique ou de l'éthique. Des dispositifs anti-plagiats existent au sein de l'université.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique (30 personnes pour l'ensemble du master) est pluridisciplinaire, principalement composée d'enseignants-chercheurs français de droit privé, droit public et histoire du droit [17 professeurs (PR) ou maîtres de conférences (MCF)] auxquels sont associés des professeurs invités étrangers (3) et des professionnels peu représentés (2) ; s'ajoutent 1 PRAG (professeurs agrégés) en anglais, 4 enseignants de langues et 3 autres enseignants dont la qualité n'est pas précisée. La direction du master est assurée par un MCF de droit public assisté d'une responsable administrative du service des relations internationales qui gère la scolarité. Ensemble, elles assurent la gestion quotidienne du master (interface des étudiants, suivi des étudiants étrangers ; communication du master) accompagnées ponctuellement (jury, sélection des candidats) par les commissions pédagogiques.

Un conseil de perfectionnement est organisé annuellement. Il est précédé d'un questionnaire proposé aux étudiants et à l'équipe pédagogique de la mention. La composition de ce conseil ne prévoit pas de professionnels du secteur.

La liste des titulaires des cours, le contenu des cours, les modalités de contrôle des connaissances sont connus des étudiants à travers les plaquettes de communication du master et les sites internet de la formation et de l'Université qui renseignent sur la charte des examens et des modalités de contrôle des connaissances ainsi que sur les dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant. Le principe de seconde chance est mis en oeuvre sous forme d'une seconde session d'examens.

Dispositif d'assurance qualité

Pour l'analyse des différents régimes d'inscription des étudiants, leur réussite et le devenir des diplômés, la formation s'appuie sur les enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OVEFIP) de l'Université Rouen Normandie. L'OVEFIP met à disposition de la communauté universitaire, sur le site internet de l'université, des données complètes sur les effectifs et les résultats dans un document intitulé « OVE » publié à l'issue de l'année universitaire considérée. Il publie également chaque année une plaquette complète sur les effectifs consolidés de l'année en cours au 15 janvier.

A cela, s'ajoutent des initiatives de l'équipe pédagogique : formulaires de suivi remis à l'occasion de la cérémonie annuelle de remise de diplômes; cependant, ce suivi est difficile du fait de la dispersion géographique des étudiants. Pour y pallier, il est proposé de créer une association d'anciens étudiants. Il n'existe pas, à proprement parler, de dispositif d'autoévaluation interne organisé par l'établissement mais le processus d'auto-amélioration est fondé sur les retours des étudiants et enseignants, et également sur les travaux du conseil de perfectionnement. Il se fait aussi à travers les tentatives de réponse aux difficultés rencontrées.

Résultats constatés

Cette mention *Droit international* n'a été habilitée qu'en 2017 ; auparavant, les parcours liés au droit international étaient inclus dans la mention « Droit et transversalité des pratiques juridiques ». Les enquêtes de l'OVEFIP s'arrêtant au suivi des promotions de l'année universitaire 2016-2017, le suivi de l'insertion professionnelle depuis 2017-2018 n'est donc ni accessible, ni évoqué dans le dossier. Seules les données sur les candidatures sont accessibles pour 2019-2020.

Concernant les effectifs sur les années 2017-2018 et 2018-2019, globalement le master *Droit international* affiche des effectifs variant entre 31 et 40 étudiants en M1 (plus de 75% étudiants étrangers) et entre 8 et 17 en M2 (sur les 2 parcours) ; les effectifs du second parcours sont très limités : 4 inscrits. Moins d'un étudiant sur 2 obtient un avis favorable à l'entrée du M1 (43% en 2017-2018, 49% en 2018-2019, 43% en 2019-2020). Malgré cette sélectivité, les taux de réussite sont relativement faibles en M1 (50% d'admis en 2017-2018 et 58% d'admis en 2018-2019) et en M2 (75% d'admis en

2017-2018 et 65% d'admis en 2018- 2019). Le conseil de perfectionnement souligne notamment la faiblesse du niveau des étudiants.

En perdant les bourses erasmus mundus, nous avons également perdu les étudiants d'excellence. Le taux de réussite est faible car la plupart des étudiants ont fait leurs études à l'étranger et se retrouvent donc confrontés à un système qui leur est inconnu. Les cours spécialement dédiés à ce public ont beaucoup aidé à leur intégration et leur réussite.

Le master est en pleine évolution et les effectifs sont en hausse comme nous le montre les derniers chiffres :

Inscrits M1 DI 2019/2020 : 34 ; 2020/2021 : 46

Nombre d'étudiants admis en M2 2019/2020 : 23

Inscrits M2 DI 2019/2020 : 24 (6 en EM, 18 en DIE) ; 2020/2021 : 29

Nombre d'étudiants validant le M2 2019/2020 : 17

Conclusion

Principaux points forts :

- Forte dimension internationale de la formation, en particulier un semestre en mobilité obligatoire ;
- Nombreux cours dispensés en langues étrangères au choix, en anglais, allemand ou espagnol ;
- Suivi personnalisé des étudiants en raison des faibles effectifs.

Principaux points faibles :

- Faibles liens avec le monde socio-économique ;
- Faibles effectifs du parcours *Erasmus Mundus* ;
- Attractivité de la formation et taux de réussite faibles

Analyse des perspectives et recommandations :

La mention *Droit international* existe sous ce format depuis 2017. Son attractivité est plutôt faible notamment sur des bons profils d'étudiants étrangers. Son caractère généraliste dans les contenus proposés constitue à la fois un avantage et un inconvénient par rapport à concurrence, mais il n'y a pas assez de recul pour apprécier cet élément

Observations rapport HCERES master droit privé

La maquette du M2 est en cours de modification pour la rentrée 2022. L'objectif principal poursuivi par la nouvelle équipe de direction est de rendre plus lisible et cohérente l'offre de formation du diplôme avec un tronc commun de droit privé fondamental très fort. Les modifications proposées passent notamment par l'introduction d'un séminaire spécifique de droit de la preuve et d'un cours optionnel de hiérarchie des normes appliquée aux droits fondamentaux. Cette évolution de l'offre pédagogique du diplôme doit permettre d'en faire un diplôme unique au niveau régional. Elle a pour ambition de promouvoir la finalité recherche en favorisant les poursuites d'études en doctorat, mais aussi de garantir des compétences techniques et recherchées dans le milieu des praticiens professionnels.

Observations rapport HCERES master Justice, procès, procédures

1°) L'articulation du Master JPP et l'IEJ

La synergie entre le Master JPP et l'IEJ ne saurait se réduire à un aménagement de planning.

Elle constitue en effet l'un des éléments forts du diplôme, essentiellement pour la seconde année, car les étudiants suivent souvent en parallèle les préparations de l'IEJ. Il est donc nécessaire de libérer les après-midis dédiées aux entraînements. Il est regrettable de réduire cette articulation à un élément de planning puisqu'il s'agit en réalité de permettre aux étudiants du Master 2 de compléter leur formation et maximiser leurs chances de réussite à l'examen d'entrée au CRFPA. L'IEJ est en effet le

complément indispensable pour préparer les étudiants aux examens et concours par des conférences de méthodologie et des entraînements. Certains cours du Master 2 sont également proposés aux étudiants de l'IEJ lorsqu'un cours concerne une matière intéressant l'examen d'entrée au CRFPA (par exemple droit des étrangers, actualité des libertés et droits fondamentaux, statut des magistrats et auxiliaires de justice, modes alternatifs de règlement des litiges en matière civile, etc.). Enfin, la participation des enseignants du Master 1 et 2 aux enseignements et évaluations de l'IEJ sont hautement profitables pour tous les étudiants, notamment ceux du Master 1 (conseil, recommandation, etc.).

L'articulation entre le Master JPP et l'IEJ est facilitée par le fait que le directeur de l'IEJ est également codirecteur du Master 2. Il est donc à même d'identifier les synergies et de les mettre en oeuvre très rapidement.

Il est par ailleurs signalé dans le rapport final du HCERES que des synergies pourraient être envisagées avec l'Institut de Préparation à l'Administration Générale. Cette suggestion est surprenante : comment mutualiser des enseignements de niveau Master avec une formation de niveau licence 3 (IPAG) ?

2°) Les partenariats

Le rapport paraît sous-évaluer l'ampleur et l'intérêt des partenariats conclus avec le Master JPP. Tout d'abord, le Master bénéficie d'un partenariat, formalisé concret et effectif avec la Direction Zonale de la police judiciaire Nord-Ouest. Ce point figurait dans le rapport initial. Concrètement, des membres de cette direction interviennent autant dans le cadre du diplôme. Un partenariat identique doit prochainement être conclu avec la gendarmerie.

3°) La démarche qualité

La démarche qualité est en effet embryonnaire car la direction de la faculté de droit (à laquelle appartient le codirecteur du Master 2 appartient en qualité de vice-doyen) a d'abord veillé à développer l'insertion professionnelle. Toutefois, depuis le début du second mandat en septembre 2020, la « qualité » a été ajoutée au mandat du vice-doyen. Des outils en ce sens seront prochainement développés et mise en oeuvre lorsque la crise sanitaire s'estompera.

4°) Le taux de réussite en M1

Le taux de réussite est clairement affaibli par les étudiants du service d'enseignement à distance. Le choix a été fait de proposer aux étudiants de bénéficier d'un tel service (il serait en effet très commode de fermer ce service, une solution qui serait totalement injuste mais permettrait de rehausser le taux de réussite), tout en assumant cette situation que nous souhaitons améliorer en proposant de rénover nos méthodes pédagogiques, notamment par le développement des usages numériques.

Nous sommes conscients du problème qui est d'ailleurs commun à d'autres formations ; des solutions ont été trouvées pour limiter le décrochage des étudiants à distance (session d'examen spécifique à l'EAD ; possibilité d'assister à des échanges avec les enseignants en présentiel ; renforcement des exercices dirigés).

5° Les débouchés

Le rapport a limité le nombre de métiers entrant dans le champ du Master. Il est fait référence aux professions de magistrat judiciaire et administratif, d'avocat, de commissaire de justice, et officiers de police. S'ajoutent les professions de la gendarmerie, de la police municipale, de la sécurité privée, de l'administration carcérale, de commissaire aux armées, de sapeurs-pompiers et encore d'huissier. L'ensemble de ces professions sont toutes citées par les étudiants qui optent pour le Master.

Il est signalé que deux personnes (sur trois promotions) ont choisi de faire une thèse ; cette option est donc ouverte. L'une d'entre-elles a bénéficié d'un financement (contrat doctoral) après avoir été classée 1re au terme du concours organisé pour le compte des trois universités normandes (2018).

6° Le suivi de la réussite des diplômés

Il est reproché de ne pas avoir indiqué les taux de réussite aux différents concours et examens pour « améliorer le pilotage de la formation ». Il nous a semblé qu'une telle précision n'était pas significative car le Master date de 2017

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)